

Deuxième séance, mercredi 23 mars 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2022-DEE-9	Décret	Décret relatif au financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur et au financement des mesures concernant les manifestations publiques (parapluie de protection)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-GC-92	Motion	Subventionnement d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus (CECB® Plus)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Galley Dominique Zamofing <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-GC-89	Motion	Subventionnement de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le secteur privé	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Hubert Dafflon Markus Julmy <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2021-GC-94	Postulat	La reconversion professionnelle comme clé de la transition énergétique	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Sébastien Dorthe Savio Michellod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-DEE-6	Rapport	Le canton de Fribourg entend-il soutenir véritablement les énergies renouvelables ? (Rapport sur Postulat 2021-GC-98) - Suite directe	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2022-GC-40	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 1	Scrutin uninominal	
2022-GC-41	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 2	Scrutin uninominal	
2022-GC-42	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 3	Scrutin uninominal	
2022-GC-43	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 4	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-GC-44	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 5	Scrutin uninominal	
2022-GC-45	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 6	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Sébastien Dorthe, Pierre-André Grandgirard, Tina Raetzo et Pauline Robatel.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonens, Didier Castella, Romain Collaud, Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je vous rappelle qu'en fin de séance, ce matin, le HFR vient nous orienter sur ses enjeux futurs. Cela se déroulera dans cette salle et je vous invite majoritairement à y rester.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Décret 2022-DEE-9

Décret relatif au financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur et au financement des mesures concernant les manifestations publiques (parapluie de protection)

Rapporteur-e:	Brodard Claude (<i>PLR/PVL/FDP/GLP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	15.02.2022 (<i>BGC mars 2022, p. 1007</i>)
Préavis de la commission:	09.03.2022 (<i>BGC mars 2022, p. 1025</i>)

Entrée en matière

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'ai le plaisir de m'exprimer en ma qualité de président de la Commission de finances et de gestion, commission chargée de l'examen du décret relatif au financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur et des mesures de parapluie de protection pour les manifestations publiques.

En préambule, je cite deux liens d'intérêts avec les cas de rigueur en lien avec la pandémie Covid-19. Le premier, c'est un mandat confié par la Direction de l'économie à ma fiduciaire pour le traitement des cas de rigueur selon la procédure ordinaire. Le deuxième lien d'intérêts, c'est le fait que je suis membre du conseil d'administration d'un restaurant qui a été contraint de fermer en raison des directives sanitaires fédérales et qui a ainsi obtenu des indemnités financières pour couvrir ses coûts fixes selon la procédure dite allégée.

Cela étant, je vous informe que notre commission a siégé le mercredi 9 mars 2022 pour l'examen de ce message et de ce décret qui vise à soutenir encore une fois, souhaitons que cela soit la dernière, certaines entreprises. Je veux parler d'entités œuvrant dans les secteurs économiques ayant souffert de l'impact de nouvelles mesures prises en décembre 2021, les mesures 2G, 2G+ et autres restrictions d'exploitation.

Le message, de très bonne facture, retrace et énumère tout d'abord aux pages 1 à 6 les différentes mesures déjà mises en œuvre par notre canton en ce qui concerne les cas de rigueur et autres aides publiques. C'est un peu technique, mais cela mérite d'être lu attentivement. Je relève que les entreprises fribourgeoises ont pu bénéficier de près de 100 millions d'aides publiques, financées à raison de 70 % environ par la Confédération contre 30 % par notre canton. Près de 1200 entreprises ont pu être soutenues, ce qui a sans aucun doute permis de sauver de très nombreux emplois et empêcher une multitude de faillites.

La Commission des finances et de gestion remercie et félicite la Direction de l'économie, en particulier le team des cas de rigueur, pour l'agilité et la rapidité dont elle a fait preuve depuis le début de cette pandémie.

Le décret qui nous est présenté vise un soutien financier pour les périodes de décembre 2021 et du premier semestre 2022 si nécessaire. Pour décembre 2021, l'aide prévue sera intégrée dans une modification de l'ordonnance actuelle OMECR Covid-19. Les secteurs soutenus seront les discothèques, bars, sports et loisirs, restauration, hôtellerie et hébergement, transporteurs de personnes et prestataires de l'événementiel et traiteurs. Bien entendu, toutes les entreprises devront justifier non seulement des baisses de chiffres d'affaires, mais aussi d'importants coûts fixes non couverts.

Pour les éventuels soutiens à faire valoir pour le premier semestre 2022, une nouvelle ordonnance cantonale devra être mise en œuvre. Celle-ci devra reprendre les modalités fédérales, notamment une aide plafonnée à 9 % du chiffre d'affaires de référence.

Sous l'angle financier, l'aide publique à fonds perdus pour décembre 2021 et le premier semestre 2022 est estimée très grossièrement à 25 millions. Le montant maximal à charge de notre canton s'élève à 9 millions, soit la part non refinancée par la Confédération de 30 % et les frais de traitement, et une petite réserve de 10 %.

Le décret prévoit aussi l'octroi de garanties de déficit en faveur de manifestations publiques à hauteur de 3 millions maximum. Pour en bénéficier, de nombreuses conditions devront être remplies, notamment un intérêt supracantonal avec une fréquentation d'au moins 1000 personnes par jour et une couverture des frais uniquement en cas de retrait de l'autorisation. A relever, et c'est réjouissant, qu'aucune demande de garantie n'a été faite depuis la levée des mesures sanitaires. Espérons que l'on puisse à nouveau profiter de belles manifestations pour le bien de chacun.

Au terme de nos débats et après avoir obtenu de très nombreuses réponses à nos questions, la commission est entrée en matière et a soutenu à l'unanimité le décret présenté par le Conseil d'Etat. Elle est d'avis que cette prolongation de l'aide est nécessaire pour les quelques secteurs encore touchés par les restrictions prises en décembre 2021.

Notre commission insiste toutefois sur le fait que les aides ne doivent couvrir que les coûts fixes non couverts et ne doivent pas surindemniser les entreprises. Nous souhaitons aussi que les entreprises puissent rapidement procéder à leur demande d'aide via la plateforme informatique de la Promotion économique. En effet, de nombreuses entreprises ont des difficultés de trésorerie non résorbées à ce jour et le temps presse. Enfin, espérons que les requêtes soient simples pour les demandeurs et que leur traitement puisse se faire sous une forme allégée.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Das Dekret, das Ihnen heute vorgelegt wird, steht in Zusammenhang mit einem Massnahmenpaket, das im Verlauf der Pandemie zunehmend komplexer geworden ist, der Präsident der Finanzkommission hat es bereits erwähnt. Es ist deshalb auch nicht verwunderlich, dass die Hälfte der Botschaft zum Dekret einer Übersicht über die bisherigen Massnahmen gewidmet ist.

Vous vous rappelez la question des cas de rigueur pour notre canton à l'été 2020, au seuil de la deuxième vague de Covid-19. Le Grand Conseil avait déjà validé le principe d'un financement, c'était à l'art. 6 de la loi d'approbation, ce qui nous a permis d'être proactifs et je vous en remercie. A ma connaissance, nous étions probablement le premier canton qui avait une telle disposition validée par son législatif. L'esprit de la disposition, à laquelle renvoie par ailleurs l'ordonnance, a toujours été respecté, quand bien même la mesure destinée initialement à une petite centaine d'entreprises – vous vous rappelez peut-être des discussions à l'été 2020 – aura finalement permis d'indemniser 1500 entreprises.

Le décret qui vous est soumis doit permettre de financer à présent un complément pour les entreprises qui sont déjà considérées comme des cas de rigueur au sens des lois fédérale et cantonale et qui ont été impactées par les mesures sanitaires décidées au cours de la cinquième vague, en particulier, évidemment, à l'instauration de l'obligation du certificat 2G et 2G+ en décembre passé. Au moment où ce décret a été rédigé et transmis à la commission, la levée des mesures sanitaires n'était pas encore décidée par le Conseil fédéral, il faut le souligner, et les modalités fédérales de l'aide pour 2022 venaient tout juste d'être arrêtées. Donc, nous avons fait l'estimation financière sur la base des montants estimés au niveau fédéral et de ce que nous avons déjà fait pour 2020 et 2021, mais sans savoir précisément quelles modalités seraient appliquées au niveau cantonal. Les 9 millions demandés pour les cas de rigueur constituent donc un plafond et devraient permettre de financer la part cantonale pour le complément d'aide qui sera alloué pour décembre 2021 dans le cadre de l'ordonnance actuelle, donc l'ordonnance 19, ainsi qu'un complément pour le début de l'année 2022 avec là, une nouvelle ordonnance.

À ce stade, Mesdames et Messieurs, il est difficile, voire impossible, de prévoir précisément combien nous allons dépenser. Nous évoluons toujours dans un environnement incertain – de notre côté environnement de crise –, même si les perspectives à court terme, sur le plan pandémique du moins, semblent meilleures, ce qui me laisse penser que nous n'épuiserons pas ce crédit.

Le ciel s'assombrit toutefois à nouveau compte tenu du contexte diplomatique international et des répercussions déjà visibles sur nos entreprises du conflit en Ukraine. Mesdames et Messieurs, nous devons évidemment tenir compte de ces aspects, mais il n'est pas question de mélanger les deux choses. Je le dis clairement, conformément à l'art. 12 de la loi fédérale et aussi, et surtout, de cet art. 6 de la loi d'approbation cantonale, les aides pour les cas de rigueur sont destinées à pallier les pertes dues au Covid-19 et ne sauraient compenser les pertes subies suite au conflit en Ukraine.

Der Staatsrat hat die Modalitäten des Zusatzbeitrags für Dezember 2021 bereits im Grundsatz genehmigt. Da die Modalitäten des Bundes für 2022 zu komplex sind, will der Staatsrat diese nicht rückwirkend auf den Beitrag für Dezember 2021 anwenden. Denn die Härtefallverordnung 2022 des Bundes verlangt, dass die ungedeckten Fixkosten für jeden Einzelfall ermittelt werden, was natürlich - Sie haben es verstanden - mit einem relativ hohen Aufwand verbunden ist. Darum haben wir uns für den Dezember für ein vereinfachtes System entschieden.

Um den administrativen Aufwand in Grenzen zu halten, hat sich der Staatsrat stattdessen für eine Pauschallösung ausgesprochen. Diese hat sich bereits im Rahmen des erleichterten Verfahrens bewährt, das vor einem Jahr eingeführt wurde. Diese Pauschallösung kann aber leider nicht für eine Härtefallhilfe im Jahre 2022 herangezogen werden. Deshalb ist vorgesehen, den Beitrag für Dezember 2021 über eine Änderung der bestehenden kantonalen Härtefallverordnung, die WMHV-Covid-19, einzuführen.

À ce stade, la part cantonale pour ce complément ne devrait pas excéder 3 millions de francs, compte tenu aussi du fait qu'il est possible d'utiliser pour 2022 – et là la complexité est totale – la réserve du Conseil fédéral, ce qui ne sera plus possible pour un éventuel complément pour 2022. Sitôt vos décisions prises ce jour – et cela a été discuté avec la Commission des finances et de gestion –, les entreprises concernées pourront donc déposer déjà leur demande pour décembre 2021. Les premiers paiements, par contre, devraient pouvoir intervenir à l'expiration des délais référendaires. Vous l'avez compris, ce sera au début du mois de mai seulement. L'aide sera donc destinée aux entreprises déjà considérées comme cas de rigueur et réservée aux bars et discothèques titulaires d'une patente B ainsi qu'aux établissements de sport et de loisirs, pour autant qu'elles puissent justifier d'un recul de leur chiffre d'affaires en décembre 2021 d'au moins 30 % par rapport à décembre 2019. L'aide sera également réservée aux entreprises actives dans le domaine de la restauration, de l'hébergement, transport des personnes tels que les autocaristes ou taxis aussi du voyage, ainsi qu'aux prestataires de l'évènementiel et aux traiteurs. L'aide sera de 25 % de la perte du chiffre d'affaires pour l'ensemble des secteurs, à l'exception des voyageurs pour lesquels elle sera de 10 %.

Ohne, wie gesagt, den Entscheid des Grossen Rates vorwegnehmen zu wollen, hat der Staatsrat die Änderung der Verordnung bereits vorbereitet und zwar aus zwei Hauptgründen: Erstens brauchen, wie das gesagt wurde, gewisse Unternehmen, die von den Massnahmen im Dezember stark betroffen waren und immer noch auf den Aufschub warten, dringend liquide Mittel, und zweitens hat der Bund auch sehr kurze Fristen gesetzt - er verlangt, dass noch Ende April ein Nachtrag zum Vertrag mit dem Seco unterzeichnet wird, was es uns dann erlauben wird, ein Teil der Gelder vom Bund zurückzufordern.

Ausserdem müssen innerhalb der nächsten sechs Monate auch die Gesuche geprüft, die Beiträge bezahlt und die entsprechenden Summen dem Bund gemeldet werden.

En 2022, la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, en collaboration avec la Direction des finances, soumettra au Conseil d'Etat une nouvelle ordonnance d'ici la mi-mai. Les conditions seront fixées en fonction de l'intensité des demandes qui auront été déposées pour le complément de décembre 2021; celles-ci serviront en effet d'indicateurs. A priori, même si c'est le Conseil d'Etat qui tranchera, je peux dire que l'aide sera réservée aux mêmes secteurs d'activités et devrait être allouée sur une base trimestrielle, j'imagine, et vraisemblablement limitée au premier trimestre 2022.

En ce qui concerne le parapluie de protection, certains d'entre vous s'étonneront du fait qu'une garantie puisse encore être offerte après avril alors que l'ensemble des restrictions sanitaires a été levée. En effet, aucune demande de garantie n'a été déposée depuis le début de l'année. Toutefois, je l'ai dit, le contexte pandémique peut encore être appelé à évoluer d'ici à la fin de l'année – on parle déjà de sixième vague et on ne sait pas de quoi l'automne sera fait. Donc cette précaution a un caractère vraiment incitatif et vise à encourager les organisateurs à ne pas renoncer encore une fois à organiser leurs manifestations. Il y a derrière ces manifestations, vous le savez, de nombreux emplois qu'il importe de préserver, sans quoi on risque une perte de savoir-faire ou alors la concurrence d'autres centres d'exposition, sans compter aussi le caractère social et culturel de ces manifestations.

Kurze Erinnerung: Der Schutzschirm ist eine finanzielle Absicherung für Veranstaltungen von überkantonaler Bedeutung (erstes Kriterium) - das ist wichtig - und mit einer erwarteten Teilnehmerzahl von mindestens 1000 Personen pro Tag

(zweites Kriterium). Die in der Botschaft aufgeführte Liste der Veranstaltungen ist natürlich nicht abschliessend, diverse Veranstaltungen haben im Übrigen bereits stattgefunden oder finden demnächst statt. Die Liste hat es immerhin ermöglicht, einen Finanzrahmen festzulegen. Auch hier entsprechen die 3 Millionen Franken einem Höchstbetrag. Der beantragte Kredit wird höchstwahrscheinlich nicht aufgebraucht werden.

Ich danke Ihnen auf jeden Fall für das Vertrauen, das Sie uns wiederholt entgegengebracht haben.

Les chiffres, vous l'avez vu, sont éloquentes: 1500 entreprises ont été aidées et près de 100 millions de francs ont été décaissés uniquement pour ce qui concerne les cas de rigueur. Je pense que grâce à cela, mais également grâce aussi aux autres aides mises en place dès le printemps 2020, nous avons largement pu atteindre les objectifs que nous nous étions fixés; il s'agissait de préserver les emplois, éviter les faillites. Evidemment, la difficulté réside dans le fait de savoir à quel moment les aides doivent cesser. Certaines entreprises ont prouvé rapidement qu'elles avaient su adapter leur modèle d'affaires, adapter aussi leur offre, face à des changements structurels de consommation. La crise, finalement, est aussi porteuse d'opportunité; elle a favorisé l'émergence de solutions innovantes ou accéléré des changements qui devaient tôt ou tard être faits. Cela vaut également aussi pour nous. Nous avons ainsi l'espoir que les demandes seront, en tout cas pour 2022, résiduelles et que nous pourrions bientôt clore définitivement ce chapitre des aides aux cas de rigueur. Dans cette attente, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je vous remercie de m'avoir écouté et je vous prie de bien vouloir accepter le décret qui vous est soumis.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Au niveau de mes liens d'intérêts, je siège notamment au conseil de fondation du Centre d'intégration socioprofessionnel, CIS, et préside l'Association Ancienne Gare, des entités qui ont pu bénéficier directement ou indirectement de mesures d'aide par le passé et qui pourraient, potentiellement, également être susceptibles de bénéficier des aides qui nous occupent aujourd'hui. Toutefois, je ne m'exprime bien évidemment pas en mon nom propre ou au nom de ces entités, mais bien au nom du groupe socialiste qui a pris connaissance avec un brin de confusion du présent décret et de son message.

Brin de confusion, car il faut vraiment s'accrocher – franchement il faut vraiment s'accrocher – pour s'y retrouver parmi tous ces OMAF Covid-19, OMAE Covid-19, OMECR Covid-19, OPCR-Gastro Covid-19, OMEB Covid-19, MET Covid-19, OMMP Covid-19, OMCR 20, OMCR 22 et j'en passe. On dirait qu'il y a plus de variantes juridiques du Covid-19 que de variantes médicales. Cela étant, le présent décret répond à un besoin reconnu, à savoir apporter un soutien nécessaire et mesuré aux entreprises et branches économiques qui ont été touchées par les effets de la crise sanitaire et les restrictions étatiques qui s'en sont suivies et que nous connaissons toutes et tous, et tout cela pour la période dès décembre 2021.

Notre Conseil a déjà largement débattu le bien-fondé de ces différentes aides, notamment lors des débats en octobre 2020, je n'y reviens donc pas, si ce n'est pour rappeler deux principes que le groupe socialiste défend à cet égard et un grand regret:

- > premièrement, il doit s'agir d'une aide rapide et ciblée. Contrairement à ce que semble insinuer le titre ou une partie du titre du présent décret, «parapluie de protection», il faut donc s'assurer que ce parapluie ne sert pas aux entreprises à se protéger contre l'argent du contribuable qui, semble-t-il, tombe du ciel. Il faut également éviter que ce parapluie de protection ne se transforme en parachute doré;
- > deuxièmement, il doit s'agir d'une aide transparente. Le président de la Commission des finances et de gestion l'a rappelé, nous parlons d'un montant mirobolant de près de 100 millions qui ont déjà été versés à ce jour au titre de cas de rigueur. Si on y ajoute encore le montant du présent décret plus les autres aides financières octroyées à l'économie fribourgeoise durant la crise, le contribuable est en droit d'attendre un suivi rigoureux par notre Parlement, tant des montants décaissés que de l'identité des bénéficiaires;
- > troisièmement, et j'en suis au regret: oui à un soutien aux places de travail et à l'économie, mais où est l'Etat social? Nous regrettons vivement que notre canton, certes à juste titre, a su trouver ces dernières années des solutions légales et administratives rapides et flexibles ainsi que les sous nécessaires pour répondre aux cas de rigueur économique. Mais, fort malheureusement, ce même Etat peine encore et toujours à montrer la même rapidité et flexibilité légale, administrative et financière lorsqu'il s'agit d'intervenir comme Etat social pour répondre aux besoins des cas de rigueur individuels.

Le présent décret s'inscrit dans la continuité des aides déjà approuvées par notre Parlement et qui ont, semble-t-il, fait leurs preuves. Partant, dans la même continuité et avec ces quelques remarques, le groupe socialiste entre en matière et soutient ce décret, tout en espérant à plus d'un titre qu'il s'agit du dernier exercice de la sorte.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Pour information, je suis membre de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Tout d'abord, le groupe Le Centre remercie vivement le Conseil d'Etat – et plus particulièrement la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle – pour l'énorme travail de soutien à nos entreprises locales durant cette crise, que nous espérons désormais derrière nous. Reste que certaines branches économiques sont encore fortement touchées ou en péril de l'être. Les différentes aides accordées durant cette pandémie ont été nombreuses. On peut parler des aides en faveur

de l'emploi, les RHT, les APG, les aides de liquidités, par exemple des prêts, le soutien administratif octroyé ou encore les cas de rigueur visant les entreprises présentant des caractéristiques telles qu'elles n'ont pas ou peu pu bénéficier des mesures d'aide usuelles fédérales ou cantonales. Ce message aborde cette dernière catégorie pour le soutien de la cinquième vague dès décembre 2021 et les possibles risques futurs pour les grandes manifestations. Au niveau fédéral, la législation va s'adapter tout prochainement concernant le premier semestre 2022, l'ordonnance cantonale suivra. Reste le mois de décembre, sur lequel le canton doit encore légiférer, ainsi que sur les crédits d'engagement. Concernant les aspects financiers, cas de rigueur et cas de dépenses sont de 25 millions de francs, parts fédérale et cantonale confondues – pour le canton cela représente 8,1 millions de francs. Le décret nous propose donc 9 millions maximum pour le versement de contributions à fonds perdus allouées en faveur des cas de rigueur, essentiellement pour les branches restauration, hébergement, sport, loisirs, voyages ou transport de personnes. Ces branches ont été très fortement touchées avec certaines fermetures d'établissements que nous déplorons.

Le groupe Le Centre prend acte des estimations qui ont été fournies. Si ce n'est pas suffisant, il faudra absolument avoir la possibilité de réévaluer la situation. Du côté du parapluie de protection, il est envisagé de prolonger des garanties jusqu'à la fin de l'année 2022, à raison de maximum 500 000 francs par manifestation dont certaines sont évidemment prévues sur notre territoire cantonal. Cela devrait représenter pour nous 6 millions au total, dont 3 millions pris en charge par le canton. Là aussi, les manifestations sur notre territoire sont primordiales pour notre société, notre culture, notre économie qui doivent absolument être assurées.

Le groupe Le Centre remercie le Conseil d'Etat pour ses propositions qui, dans le cadre pandémique actuel non certain, font sens et particulièrement pour la cinquième vague qui a durement touché notre économie, je le répète. Il soutiendra ce décret à l'unanimité, en invitant le Conseil d'Etat à faire tout ce qui est possible pour que les entreprises accèdent à ces aides le plus rapidement possible.

Gobet Nadine (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris connaissance du décret qui prévoit le financement de mesures complémentaires pour les cas de rigueur et parapluie de protection pour les manifestations publiques. Nous devons rester prudents, mais face à la situation actuelle et en l'état de nos connaissances, nous formulons le vœu que le Grand Conseil n'ait plus à se prononcer sur des aides pour des cas de rigueur. A titre personnel, j'en profite pour remercier la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi que les collaborateurs pour leur engagement qui a été indispensable pour faire face, sous l'angle financier, aux difficultés rencontrées par certains secteurs d'activité particulièrement impactés par la pandémie.

Nous saluons le fait que le Conseil d'Etat ait défini des conditions claires et pragmatiques pour obtenir des indemnités pour le mois de décembre 2021 en cas de baisse de chiffre d'affaires de plus de 30 % comparé à celui de décembre 2019. Les secteurs concernés peuvent adresser leur demande dès demain jusqu'au 31 mai, mais le paiement n'interviendra qu'au plus vite le 3 mai et ce, à cause du délai référendaire.

Le décret prévoit un plafond maximum de 12 millions à charge du canton, dont 9 millions pour indemniser les pertes subies en décembre 2021 dont je viens de parler, mais également celles de janvier à juin 2022. A cet effet, nous avons pris note qu'une nouvelle ordonnance cantonale est en préparation en référence à l'ordonnance fédérale OMCR22 du 2 février. Cette nouvelle ordonnance cantonale ne devra pas être une usine à gaz administrativement parlant, les objectifs restant l'efficacité, la simplicité et la rapidité pour pouvoir indemniser les pertes subies par certains secteurs durant les mois de janvier et février 2022 en particulier, soit avant la levée des mesures par le Conseil fédéral le 17 février. Sur ces 12 millions, 3 millions sont également prévus pour les parapluies de protection destinés à indemniser d'éventuelles manifestations de grande envergure qui ne pourraient avoir lieu. Ces manifestations sont importantes pour l'économie, mais elles sont aussi importantes pour la cohésion sociale.

Selon les propos tenus par le commissaire et le trésorier devant la Commission des finances et de gestion, ces 12 millions sont le résultat d'une extrapolation, d'une estimation prudente qui devrait être dans le tir, afin d'éviter que l'Etat ne se retrouve avec des demandes justifiées qu'il n'aurait pas les moyens d'honorer. Nous en avons pris bonne note.

Nous espérons vivement que les plafonds fixés dans le décret seront suffisants, faute de quoi le Conseil d'Etat risque de devoir malheureusement revenir devant le Grand Conseil. Mais ce sont surtout les entreprises concernées qui devront à nouveau attendre plusieurs mois pour toucher des compensations pour les pertes subies. Un premier bilan intermédiaire pourra être fait à fin mai 2022, dernier délai pour le dépôt des demandes pour les indemnités concernant le mois de décembre 2021. Dans l'intervalle, nous demandons que tout soit entrepris pour pouvoir indemniser rapidement, en particulier celles et ceux qui remplissent les critères qui seront fixés pour les mois de janvier et février 2022.

En effet, avec l'introduction par le Conseil fédéral des mesures 2G et 2G+ en décembre jusqu'à leur levée le 17 février, n'oublions pas que la gastronomie, l'hôtellerie, mais aussi les activités de loisirs qui se pratiquent indoor – centres de sports,

piscines, bains, fitness, etc. – ont souffert. Or, les mois d'octobre à mars sont les mois les plus importants de l'année pour elles, comme pour les bars et discothèques qui n'ont pas pu travailler et constituer des réserves à cette période de l'année à cause des mesures fédérales. Dans ces cas-là, il n'y a pas de rattrapage possible pour leur trésorerie. Ces mois-là sont perdus. Même si les activités ont maintenant repris, les recettes ne combleront pas des mois entiers d'arrêt. Et c'est sans compter le remboursement des crédits Covid qui débute maintenant, à fin mars 2022. Par conséquent, il faut faire jusqu'au bout le travail complexe et minutieux débuté en 2020 et traiter avec toute la diligence voulue les cas impactés par les décisions fédérales jusqu'à la levée des mesures.

Mesdames, Messieurs, au sortir de cette crise, les entreprises fragilisées méritent d'être soutenues de manière équitable. Estimant être arrivé au bout d'un marathon débuté il y a 24 mois déjà, la ligne d'arrivée semblant proche, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux acceptera à l'unanimité ce décret.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet si ce n'est que je suis également membre de la Commission des finances et de gestion. Je m'exprime ici au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous avons étudié avec attention le décret relatif au financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur et au financement des mesures concernant les manifestations publiques. Le décret comporte deux axes comme l'ont expliqué le commissaire du Gouvernement et le président de la Commission des finances et de gestion. Concernant les manifestations publiques, notre groupe regrette que dans la liste des manifestations, beaucoup de ces manifestations, dites populaires, ne soient pas incluses. Nous comprenons bien que les critères de sélection soient donnés en partie par la Confédération et bien sûr, nous espérons toutes et tous qu'aucune de ces manifestations n'ait besoin de ces soutiens. Mais nous trouvons dommage de donner en quelque sorte des garanties à des manifestations qui, pour la plupart, sont déjà soutenues financièrement par le canton par d'autres biais alors que d'autres manifestations plus locales ne peuvent compter que sur du sponsoring et des bénévoles.

Pour ce qui est des aides concernant les cas de rigueur jusqu'au mois de juin, notre groupe va bien entendu soutenir cette prolongation. Certaines entreprises ne pourront pas revenir aussi rapidement qu'espéré à une santé financière qui leur permette de simplement faire vivre leur entreprise. Par contre, notre groupe se demande concrètement quelle suite sera donnée à certains cas. Des entreprises sont dans des situations très délicates actuellement, cela ne va pas s'améliorer avec la situation actuelle de guerre en Ukraine. Comment vont faire ces entreprises après le mois de juin? Est-ce le rôle du canton de continuer à les soutenir sur du plus long terme? Que va faire le canton pour la suite? Question qu'on peut aussi se poser: doit-on sauver toutes les entreprises ou faudra-t-il à un moment laisser la vie économique reprendre?

Avec ces questions, notre groupe va accepter à l'unanimité ce décret.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes.

Die Pandemie hat uns alle und die Wirtschaft in den letzten beiden Jahren stark gefordert. Zahlreiche Massnahmen und Hilfspakete waren und sind nötig, um die am stärksten betroffenen Branchen, Unternehmen und dadurch auch Arbeitnehmer zu unterstützen, welche von den Auswirkungen der staatlich angeordneten Schutzmassnahmen betroffen sind. Ich danke an dieser Stelle der Volkswirtschaftsdirektion und dem Staatsrat für die grosse und meist auch unkompliziert geleistete Unterstützung in dieser speziellen Zeit.

Die bislang eingesetzten Beträge sind hoch, haben aber ihr Ziel erreicht und viele Unternehmen vor einer Schliessung und Aufgabe der Geschäftstätigkeit bewahrt, wodurch viele Arbeitsplätze gerettet werden konnten.

Mit dem vorliegenden Dekret geht es darum, auf der Grundlage der neuen Bundesverordnung für Härtefälle die notwendigen Gelder zu sprechen, um auch die letzten staatlich angeordneten Einschränkungen von Ende 2021 und anfangs 2022 zu kompensieren und so einen Teil der ungedeckten Fixkosten der Betriebe zu übernehmen.

Es gibt leider immer noch Branchen und Betriebe, die stark betroffen sind, zum Beispiel:

- > Sport- und Fitnesscenter,
- > Spiel- und Vergnügungsparks wie Bowlingcenter,
- > Bäder,
- > Hotelbetriebe,
- > Dancings oder Betriebe mit einem Patent B+,
- > Restaurantbetriebe, welche ihren Umsatz saisonal vor allem in den Wintermonaten erwirtschaften und dadurch bereits zum dritten Mal in ihrer Hauptsaison von den Einschränkungen betroffen waren.

Gerade diese Betriebe, die speziell auf die Wintersaison ausgerichtet sind, konnten so ihre übers Jahr notwendigen Reserven mehrere Jahre nicht äufnen. Es wurde in den Kommissionen und vorbereitenden Sitzungen mehrmals betont, dass diese im neuen Dekret vorgesehenen Gelder ausreichen sollten, um den betroffenen Unternehmen und Grossveranstaltungen die notwendigen Entschädigungen zukommen zu lassen. Es ist sehr schwierig, dies abzuschätzen und den Bedarf korrekt zu ermitteln. Falls die Mittel entgegen den Erwartungen doch nicht ausreichen sollten, ist der Staatsrat entsprechend aufgefordert, nochmals zu reagieren und dem Grossen Rat die allfällig nötigen Zusatzgelder noch zu beantragen.

Ich bitte den zuständigen Staatsrat, in seiner Antwort eine Einschätzung über die notwendige Höhe der Unterstützungsgelder abzugeben und auch mitzuteilen, ob bei Bedarf nochmals die notwendigen Massnahmen und Verordnungsanpassungen ergriffen werden.

Ich danke dem Staatsrat für die Beantwortung meiner Frage, und ich werde das Dekret in der vorliegenden Form natürlich unterstützen.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des finances et de gestion.

C'est sans passion mais avec intérêt que le groupe VERT·E·S et allié·e·s a traité ce décret relatif au financement des mesures complémentaires pour les cas de rigueur et au financement des mesures concernant les manifestations publiques. Je vais tenter de ne pas répéter ce qui a déjà été dit par mes éminents collègues.

Nous pouvons nous féliciter que le canton ait réagi dès le début de la crise avec diligence pour venir en aide aux entreprises et aux restaurateurs. Pas assez rapide pour certains, néanmoins, le canton a toujours cherché à être *a minima* réactif dans ce dossier, quitte à avancer de l'argent pour le refacturer plus tard à la Confédération. Le décret d'aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche. Le canton n'abandonnera pas ses entreprises, ses restaurateurs et ses manifestations et c'est bien de cela qu'il s'agit.

L'ordonnance en vigueur actuellement porte uniquement sur les pertes subies jusqu'au 30 juin 2021. La Suisse a vécu la cinquième vague au mois de décembre de l'année passée, mais des restrictions étaient déjà présentes dès le mois de septembre. C'est en réaction à cette situation et pour aider rapidement les entreprises, les restaurateurs et les manifestations qui ont subi des pertes depuis ce moment-là que le Conseil d'Etat propose ce décret. Afin de répondre le plus rapidement possible, le canton ouvrira également les guichets le plus rapidement, afin d'anticiper le traitement des demandes.

La prolongation du parapluie de protection du 1^{er} mai à décembre 2022 offrira aux manifestations de grande envergure une garantie de déficit. Il est probable qu'il ne sera pas nécessaire d'activer ce parapluie, peut-être toutes les manifestations trouveront leur public et les recettes seront au rendez-vous. C'est du moins ce que nous pouvons leur souhaiter, mais en attendant, nous nous devons de prévoir ces risques.

Pour rappel, ces montants sont cumulés avec ceux de la Confédération, à savoir que le crédit d'engagement est de 12 millions, mais la dépense brute maximale est de 25 millions, dont 6 millions pour le prolongement sur 2022 du parapluie de protection.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s s'aligne sur la proposition de la Commission des finances et de gestion et acceptera le décret tel qu'il est décrit dans le message.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui se sont exprimées et je constate que tous les groupes entrent en matière et probablement accepteront le décret qui est présenté par le Conseil d'Etat. L'une ou l'autre interrogation ou doute qui subsiste: la surindemnisation éventuelle. Je comprends ces craintes, je suis personnellement en mesure de vous dire que d'après mon expérience professionnelle, il n'y a pas eu de surindemnisation. Il y a quand même des garde-fous assez importants qui existent dans le traitement des cas de rigueur, j'ai pu moi-même en traiter au bureau.

Autre élément: parachute doré. J'ai entendu ça de la part de M. Elias Moussa du groupe socialiste. Là aussi je crois que pour pouvoir prétendre à des cas de rigueur, on doit démontrer des pertes importantes de chiffre d'affaires, des coûts fixes qui sont non couverts. Donc je crois qu'il peut être rassuré sur ce point-là.

Manifestations à aider, à soutenir pour une saine cohésion sociale: je crois que c'est très, très important, et ce volet-là du décret a tout son sens. Aujourd'hui, difficile pour des organisateurs de partir, de confirmer l'organisation d'une manifestation de grande envergure avec, on peut encore l'entendre actuellement, beaucoup de cas de Covid qui ne sont même plus détectés. Donc un variant peut toujours arriver et contraindre à des annulations d'organisation de manifestations qui sont importantes pour le tissu social de notre canton.

Peut-être dernier élément, cité par M^{me} la Députée Nadine Gobet. C'est vrai qu'il y a des effets saisonniers qui sont très, très difficiles pour certaines branches. On a parlé des discothèques, mais d'autres où effectivement les chiffres d'affaires sont très, très importants sur les mois d'hiver, janvier-février y compris, avant que les activités en plein air reprennent, d'où la nécessité absolue – et là c'est aussi une demande personnelle que je fais à l'égard du Conseil d'Etat – de ne pas relâcher et

de soutenir encore les entreprises qui ont perdu beaucoup, beaucoup de chiffre d'affaires sur les mois de janvier et février, avant la levée des différentes mesures.

Pour le reste, le député Kolly regrette que les manifestations publiques de plus faible ampleur ne soient pas soutenues. J'entends aussi cette problématique, je n'ai pas de réponse, je crois que c'est effectivement en lien avec les aides de la Confédération, mais je laisserai M. le Conseiller d'Etat répondre à cette question, de même qu'à la question de M. le Député Bürdel.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des personnes qui se sont exprimées. Je tiens aussi à vous remercier pour vos remerciements que je transmets ici encore une fois avec beaucoup de plaisir à toutes les collaboratrices, tous les collaborateurs qui ont œuvré et qui œuvrent encore dans la mise en place de toutes ces mesures, jour et nuit, quasiment, week-end inclus. Donc c'est un travail conséquent, ça reste un travail conséquent et je note aussi spécifiquement les propos du député Moussa qui a souligné la rapidité et la flexibilité légale dont nous avons fait preuve. Donc, en tous cas, merci beaucoup pour tous ces compliments.

Je prends l'une ou l'autre question, c'est par rapport à l'efficacité, simplicité, rapidité aussi des paiements. Alors évidemment, c'était toujours notre objectif. Je profite aussi de la situation pour remercier le Grand Conseil avec lequel nous avons pu travailler en bonne intelligence, en tout cas on s'est toujours sentis très, très soutenus par le Grand Conseil. J'en veux pour preuve la dernière ordonnance, que nous avons déjà préparée avant une décision du Grand Conseil. Et puis comme cela a été dit aussi, le guichet sera ouvert ce soir, voire demain matin pour que les sociétés puissent déjà déposer leur demande. Mais vous comprenez aussi qu'il faut attendre vraiment la promulgation du décret avant que les montants puissent être réellement versés. En tout cas, merci aussi pour votre collaboration, pour votre confiance.

Par rapport au député Kolly, en fait ce parapluie est une garantie de déficit, ce n'est pas de l'argent qui est versé à fonds perdus. C'est uniquement si une manifestation qui est organisée devait être annulée, eh bien on pourrait prendre en considération une partie, voire 50 %, des montants qui ont été engagés pour organiser cette manifestation. Par contre, les autres manifestations auxquelles vous faites référence – donc les manifestations plus petites – évidemment elles sont aussi soutenues, mais par des biais évidemment de soutien à fonds perdus; c'est des aides au niveau culturel, c'est des aides au niveau sportif. Là, on a deux outils à disposition. Celui dont on parle aujourd'hui, évidemment, c'est une sorte de garantie de déficit.

Par rapport à l'autre question, la crise en Ukraine, évidemment qui nous préoccupe énormément, on la suit attentivement à chaque séance du Conseil d'Etat. C'est tout d'abord évidemment une crise humanitaire mais finalement il y aura aussi des conséquences économiques. Donc on les suit attentivement. Actuellement, il est trop tôt pour prendre des décisions au sujet de cette crise-là, mais je peux quand même partager mon inquiétude par rapport à la suite de cette crise et des éventuelles conséquences qu'on aura.

Par rapport aux questions de M. le Député Bürdel, comme je l'ai dit, on a fait une estimation quand on a écrit ce décret. Estimation qui disait qu'on aurait besoin au maximum de 9 millions de francs... 12 millions excusez-moi – 9 millions plus 3 millions. D'après les derniers calculs, ça évolue rapidement, par rapport à l'aide qui sera versée en décembre, on pense actuellement qu'on va dépenser environ 3 millions de francs. Je vous laisse faire le calcul. Il nous reste encore un montant de 6 millions pour les cas de rigueur pour le mois et demi, janvier-février, donc ça devrait largement suffire. Mais on verra, je ne peux vous donner aucune garantie. Le cas échéant, si ça ne devait pas être suffisant, évidemment on n'aura pas d'autre choix que de retourner au Grand Conseil. Mais ça, on veut l'éviter à tout prix, raison pour laquelle on a demandé des montants relativement élevés en espérant évidemment ne pas utiliser tout cet argent-là. Tout en sachant aussi, mais cela est un autre chapitre, qu'on ne va probablement pas utiliser les 3 millions pour le parapluie. Mais on ne pourrait pas les transformer, je pense que c'était clairement indiqué aussi dans le décret, en une aide aussi pour les cas de rigueur, les deux choses étant clairement séparées.

Donc avec ça, j'ai terminé et je reprends les paroles du rapporteur: je vous donne la garantie, on ne va pas relâcher! Cela fait deux ans qu'on est vraiment au front nous aussi, donc évidemment ça serait aussi dans notre intérêt si on pouvait terminer un jour ces cas de rigueur et j'espère qu'on pourra le faire après la deuxième étape 2022, donc qui va couvrir, comme je l'ai dit probablement les trois premiers mois de l'année 2022.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). A l'alinéa 1, nous citons le montant maximal de 12 millions, donc c'est le montant à charge du canton, et à l'alinéa 2, il y a le splitting, donc 9 millions pour les fonds à fonds perdus et 3 millions s'agissant de l'octroi de garantie de déficit pour les manifestations publiques.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Comme les mesures seront en partie financées par la Confédération, l'article prévoit des avances faites par le canton pour la part concernant la Confédération.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je confirme les propos du rapporteur.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Le présent décret est soumis au référendum financier facultatif, raison pour laquelle il faut attendre ce délai référendaire avant de pouvoir payer les montants et ça ne pourra se faire que le 3 mai.

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

Art. 1 à 4

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 102 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB). *Total: 102.*

Motion 2021-GC-92

Subventionnement d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus (CECB® Plus)

Auteur-s:	Galley Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>) Zamofing Dominique (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	24.06.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1741</i>)
Développement:	24.06.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1741</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	31.01.2022 (<i>BGC mars 2022, p. 1070</i>)

Prise en considération

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Nous avons discuté avec les chefs de groupe ce matin, pour cette motion et la motion suivante, où la réponse du Conseil d'Etat est un petit peu ambiguë, dans la mesure où il demande de les rejeter, mais propose quand même d'intervenir et de légiférer à travers un règlement d'exécution sur les objectifs des motions. Cette façon de faire interpelle les chefs de groupe et la présidence. Je vous propose trois façons de faire. La première est d'entrer en matière et de faire un vote sur le contenu formel de ces motions. Deuxièmement, si vous entrez en matière avec ce contenu, de faire un vote pour voir si le Grand Conseil est d'accord que le contenu de la motion tel que proposé puisse être traité par un règlement d'exécution et non par une loi. La troisième possibilité est que les motionnaires retirent purement et simplement aussi leur motion et celle-ci devient caduque, y compris les propos tenus par le Conseil d'Etat dans la réponse. Tout deviendrait donc caduc.

Je vous ai donc informés sur la façon dont on peut travailler et je donne la parole à un motionnaire, M. Dominique Zamofing.

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis propriétaire immobilier, comme bon nombre d'entre nous.

Le CECB Plus est un instrument qui permet aux propriétaires de disposer non seulement d'une analyse énergétique de leur bâtiment, mais également de disposer d'un rapport détaillé sur les améliorations pouvant être apportées au bâtiment. Il donne des priorités et mentionne les coûts d'assainissement. Le CECB Plus est l'instrument idéal pour l'assainissement des bâtiments et il doit aider les propriétaires à entreprendre des rénovations globales de leur bâtiment. Le meilleur moyen d'économiser du chauffage pour son bâtiment est d'avoir une excellente enveloppe thermique. Il y a encore énormément de bâtiments à assainir dans notre canton.

C'est dans ce sens qu'avec mon collègue député Nicolas Galley nous avons déposé cette motion, pour qu'une aide financière soit également obtenue pour ce programme. Le Conseil d'Etat propose dans sa réponse de refuser la motion, tout en s'engageant à modifier le règlement et d'y allouer une aide financière de 1000 francs pour un CECB Plus pour un bâtiment individuel et 1500 francs pour toute autre catégorie.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour son engagement à modifier le règlement, ainsi que M. Serge Boschung, chef du Service de l'énergie, pour ses informations. Nous avons envisagé de retirer notre motion suite à la réponse du Conseil d'Etat, mais nous souhaitons malgré tout qu'une discussion soit maintenue au sein de ce Parlement, pour valider ou non cette modification du règlement sur l'énergie.

C'est pourquoi nous maintenons notre motion et vous demandons de la soutenir.

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Merci M. le Motionnaire. Donc, dans la mesure où elle est maintenue, je vous invite fermement à suivre ce que j'ai dit tout à l'heure. Nous engagerons un vote sur le contenu de cette motion où chacun peut se prononcer et, par la suite, nous engagerons un vote sur la forme si ce contenu est accepté, c'est-à-dire d'accepter que ce contenu soit inscrit dans un règlement et non dans la loi, ce qui éviterait une commission parlementaire.

Riedo Bruno (*UDC/SVP, SE*). Zuerst erkläre ich, dass ich sowohl als Vize-Syndic der Gemeinde Überstorf wie auch als Inhaber einer Einzelfirma im Bereich Immobilienberatung keine direkten Interessenbindungen mit diesem Geschäft habe, da ich keine Erarbeitung von Gebäudeenergieausweisen anbiete. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Die positiven Auswirkungen, welche bei Annahme der vorliegenden Motion eintreffen, sind bereits ausführlich in der Motion wie auch in der Antwort des Staatsrats beschrieben und müssen nicht weiter erläutert werden. Ich möchte insbesondere auf die sehr wichtige und mit dieser Motion bezweckten Auswirkung hinweisen, dass der in der Motion vorgeschlagene Beitrag an den Kosten des Gebäudeenergieausweises Plus folgende positive Auswirkungen haben wird:

Mit der Umsetzung dieser Motion werden sich mehr Eigentümerinnen und Eigentümer mit Liegenschaften mit Jahrgang vor 2000 entscheiden, bereits zum Start der Sanierungsplanung eine Gesamtsicht ihrer Immobilie mit der Ausarbeitung dieses GEAK® Plus zu erhalten. Damit werden die Entscheidungsgrundlagen für sinnvolle gesamtheitliche Sanierungsmassnahmen entscheidend gefördert.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt deshalb diese Motion und auch den Vorschlag des Staatsrats.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Tout d'abord, je déclare n'avoir aucun lien d'intérêts avec cet objet. Je vais m'exprimer ici au nom du groupe socialiste.

Pour nous, la motion fait sens. A l'heure où l'assainissement des bâtiments est un point central pour l'économie d'énergie, il est important, à notre sens, d'instaurer une telle aide dans le canton de Fribourg à l'image, on l'a vu, des cantons voisins.

Les effets positifs de cette motion sont clairs: une réflexion de l'assainissement dans son ensemble et une incitation pour les propriétaires à avoir une vision globale des améliorations à apporter aux bâtiments. Le certificat en question propose une vision globale des frais relatifs à l'assainissement du bâtiment et, dans de nombreux cas, cette réflexion générale est nécessaire. Mais, pour une véritable efficacité de cette mesure et pour une attractivité de ce certificat énergétique cantonal des bâtiments, l'aide financière doit être suffisamment élevée pour inciter un maximum les propriétaires. Sans une aide suffisante du canton, le certificat ne touchera que peu de propriétaires, raison pour laquelle il est, à notre sens, nécessaire d'être ambitieux dans cette aide financière cantonale.

Dès lors, le groupe socialiste veut soutenir le projet contenu dans cette motion. Le Conseil d'Etat s'est cependant engagé à inscrire la mesure d'encouragement contenue dans la motion dans le règlement sur l'énergie, tout en demandant au Grand Conseil de refuser cette motion. Le groupe socialiste va donc soutenir le contenu de la motion, sous réserve d'une question à laquelle j'espère M. le Commissaire du Gouvernement vous aurez une réponse: dans quel délai aura lieu l'introduction de la proposition dans le règlement sur l'énergie? Sous réserve de la réponse à cette question, le groupe socialiste va donc accepter le contenu de la motion et soutenir son introduction dans le règlement sur l'énergie.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de La Roche et j'ai occupé le dicastère de l'aménagement et des constructions durant treize ans.

Notre groupe parlementaire a étudié avec attention la motion de nos collègues Zamofing et Galley pour le subventionnement du Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus. Nos collègues proposent que les dispositions légales cantonales en matière d'énergie, ainsi que le programme Bâtiment, soient modifiés et complétés, afin qu'une subvention soit accordée aux propriétaires de bâtiments construits avant 2000, pour la réutilisation d'un CECB Plus. Pour être suffisamment attractive, l'aide financière doit être la suivante: pour une villa, 1000 francs et pour les autres catégories, 1500 francs.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat accepte le principe, mais propose de ne pas modifier la loi sur l'énergie et d'adapter le règlement sur l'énergie. La conclusion du Conseil d'Etat peut faire sens. Inscrire dans la loi une mesure limitée dans le temps ne fait pas forcément sens. Toutefois, le débat sur ces mesures doit avoir lieu et l'adaptation du règlement pourrait être une part de la mise en œuvre de la motion. La lutte pour les économies d'énergie étant primordiale pour l'avenir, on pourrait également être plus ambitieux et prévoir un délai supérieur à celui du 31 décembre 2024 proposé dans la réponse du Gouvernement.

A titre personnel, je préfère l'efficacité d'une mise en application immédiate de l'adaptation du règlement, selon la proposition du Conseil d'Etat, contrairement à trop de modifications légales, synonymes souvent de lenteur et d'immobilisme.

Après ces quelques constatations, vous avez tous compris que le groupe Le Centre, dans sa majorité, acceptera la motion.

Repond Brice (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Sur le principe, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient la motion des députés Zamofing et Galley, qui nous paraît tout à fait pertinente. Notre groupe partage l'avis des motionnaires quant au fait que des rénovations globales des bâtiments doivent être menées. Le CECB Plus proposant un rapport détaillé des actions de rénovation par ordre de priorité semble être un outil pertinent pour encourager ces travaux. Toutefois, le Conseil d'Etat propose une alternative qui consiste à modifier le règlement sur l'énergie plutôt que d'en modifier la loi. Cette alternative doit permettre une mise en application moins lourde et plus rapide.

Pour ces raisons, notre groupe va suivre la recommandation du Conseil d'Etat en refusant cette motion et en encourageant la modification du règlement sur l'énergie.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VEA/GB, SC*). Le groupe VERT·E·S et alli·e·s a pris connaissance de la motion qui demande le subventionnement du Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus, appelé CECB Plus. Comme les motionnaires, nous pensons aussi que cette analyse devrait être encouragée avant toute rénovation. L'analyse complète d'un bâtiment sur le plan énergétique permet aux propriétaires de faire les bons choix. Tout ce qui peut être fait pour accélérer la rénovation des bâtiments doit être mis en œuvre et un subventionnement supplémentaire pour la rénovation des bâtiments est bienvenu.

Selon le rapport 2015-2020 sur la stratégie énergétique du canton, le nombre de rénovations énergétiques global n'est pas suffisant pour atteindre nos objectifs. Le rythme des rénovations – là on a amélioré l'isolation des bâtiments – est de 320 bâtiments par année. Avec 60 000 bâtiments à rénover dans le canton, nous sommes loin du compte. Pourtant, l'énergie utilisée pour la production de chaleur dans les bâtiments représente le 35 % de la consommation d'énergie finale de la Suisse.

L'assainissement du parc immobilier est donc indispensable pour atteindre l'objectif de réduction de moitié des émissions des gaz à effets de serre d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990 et la neutralité carbone d'ici 2050. Une rénovation bien exécutée d'un vieux bâtiment permet jusqu'à 75 % de réduction de ses besoins en énergie.

Nous soutenons donc le changement du règlement de l'énergie proposé par le Conseil d'Etat, qui permettra d'augmenter les analyses énergétiques qui précèdent le programme des rénovations d'un bâtiment. Nous ne comprenons par contre pas la limitation dans le temps de cette mesure. Comme toutes les autres mesures du programme bâtiments, cette nouvelle mesure doit pouvoir compter sur le fonds de l'énergie, qui devra être réapprovisionné si nécessaire. Cette limitation jusqu'à 2024 ne doit pas figurer dans le règlement de l'énergie et le nouvel article du règlement doit entrer en vigueur le plus tôt possible.

C'est avec ces observations que notre groupe est favorable au contenu de cette motion.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je partage l'avis de tous mes préopinants. Il faut soutenir cette mesure. J'aimerais juste vous informer de mes liens d'intérêts: je suis membre d'un comité de pilotage mis en œuvre par le Service de l'énergie et la Promotion économique du canton de Fribourg, pour mettre en place – cela fait une année et demie que nous travaillons sur ce sujet – un centre de compétences pour la rénovation en bâtiment dans le canton de Fribourg. Un immense travail est fait. Il y a des contacts avec des associations professionnelles et avec les banques, qui ont un volume d'informations très intéressantes par rapport à l'âge des bâtiments. Je suis convaincu aujourd'hui qu'avec cette mesure ainsi qu'avec ce que nous mettons en œuvre, nous avons la possibilité d'aller de l'avant dans le conseil et la rénovation des bâtiments de notre canton. Il est vrai que, au rythme actuel, nous n'atteindrons pas les objectifs fixés par la Confédération pour 2050. Il faudra doubler le rythme des rénovations. Par contre, mon souci aujourd'hui, ça sera la main-d'œuvre dont nous aurons besoin pour faire ce travail. On a encore d'autres problèmes à résoudre.

Sur ces faits, je vous invite à accepter cette motion comme elle a été proposée.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Die Gebäudesanierung gehört - es wurde gesagt - zu den energiepolitischen Prioritäten des Kantons und auch des Bundes. Es wurde aber auch gesagt, dass die Sanierungsquote von jährlich einem Prozent des Gebäudeparks zu tief ist - diese muss dringend erhöht werden. Aus diesem Grund, Sie wissen das, werden auch die Mustervorschriften der Kantone im Energiebereich, diese MuKE, geschaffen, die Bestimmungen unserer Energiegesetzgebung verschärft und das Gebäudeprogramm aufgestellt, das, wie Sie sicher wissen, sehr erfolgreich ist.

De plus, afin de mettre du liant entre tous les acteurs du domaine de la rénovation des bâtiments, le centre de compétences de la rénovation des bâtiments (CCRB), qui a été cité par le député Wicht, a connu une phase de lancement réjouissante durant la période 2020-2021. Je peux vous communiquer aujourd'hui que lors de sa séance de ce lundi, le Conseil d'Etat a donc décidé de poursuivre les activités du CCRB pour les années à venir. Une association regroupant les principaux acteurs va prochainement être créée, afin d'agir le plus efficacement possible au niveau du marché. Ainsi, la rénovation d'un bâtiment en sera rendue beaucoup moins complexe et le canton disposera d'un point de contact unique pour l'ensemble des acteurs et en particulier aussi pour les propriétaires.

Comme le relèvent justement les députés Zamofing et Galley dans leur motion, les propriétaires ont aussi besoin de comprendre la nécessité de rénover leurs bâtiments, de comprendre finalement qu'une rénovation globale bien pensée vaut mieux qu'une rénovation ponctuelle pouvant même parfois être assimilée à du bricolage. Pour ce faire, il existe un outil très efficace développé par les cantons, à savoir ce certificat énergétique cantonal des bâtiments.

Dans sa version de base, il s'agit d'une étiquette énergétique permettant de visualiser rapidement la catégorie énergétique dans laquelle se situe un bâtiment, comme pour un frigo ou une voiture. Toutefois, ce certificat se décline aussi en une version plus élaborée, donc le CECB Plus, qui offre un audit complet du bâtiment avec des propositions chiffrées d'assainissement de l'objet concerné, ce qui manque très souvent au propriétaire désireux d'entreprendre des travaux.

Le CECB Plus est déjà utilisé dans le canton, mais il est vrai que le prix estimé entre 2000 et 2500 francs pour une maison individuelle rebute souvent les propriétaires à s'engager dans cette voie, cela même si au final ce montant reste généralement anecdotique par rapport au coût total d'une rénovation. D'autre part, le CECB Plus permet d'éviter aussi aux propriétaires bien des tracas et des erreurs et cela les dirige vers des solutions concrètes proposées par des spécialistes. Par conséquent, le Conseil d'Etat estime qu'un apport financier à ce certificat serait une bonne opportunité de renforcer les efforts du canton dans la promotion de la rénovation des bâtiments. Toutefois, comme vous l'avez dit, comme vous l'avez lu, il propose de prendre en considération uniquement les bâtiments existants construits avant l'année 2000 et non pas 2010, comme demandé

par les motionnaires. En effet, il fait peu de sens d'entreprendre des travaux de rénovation globale dans un bâtiment construit il y a une dizaine d'années. D'ailleurs, ce principe est aussi appliqué pour les mesures d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments, dans le cadre du programme bâtiments. Le Conseil d'Etat relève aussi qu'une modification de la loi en l'état n'est pas nécessaire quand une telle mesure peut être réalisée sur une base réglementaire.

En conclusion, vous l'avez déjà dit, le Conseil d'Etat vous propose de refuser, sur la forme, la présente motion, tout en s'engageant évidemment de matériellement apporter rapidement les adaptations législatives nécessaires, permettant de concrétiser la volonté des motionnaires et de mettre en œuvre cette mesure. Par rapport à la question de la députée Levrat, le plus vite possible. Il y a deux volets: la modification légale, mais il faut procéder par une petite consultation interne, ça peut se faire rapidement... Après il ne faut pas sous-estimer, il faut aussi mettre en place tout le système pour pouvoir accueillir les demandes. On a vu qu'on sera probablement submergés par des demandes. Il faut donc mettre en place aussi le fait qu'on puisse accueillir et traiter rapidement les demandes. Je m'engage en tout cas à tout faire ce qui est dans notre possible, pour mettre en place d'ici cet été, pour être un peu vague. En tout cas, cela prendra beaucoup moins de temps que si on devait procéder par une modification légale, soit un retour au Grand Conseil, la consultation et j'en passe.

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Nous allons donc passer au vote. Comme je l'ai dit en entrée en matière, nous allons faire deux votes: le premier sur le contenu, le deuxième sur la forme, soit de l'intégrer directement dans un règlement.

> Au vote, le contenu de la motion est accepté par 99 voix contre 4. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 99.*

Ont voté non:

Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte). *Total: 2.*

> Au vote, le fait que l'objet de la motion se traduise dans le règlement sur l'énergie est accepté par 103 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC / SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Clément Bruno (GR,VEA / GB). *Total: 103.*

S'est abstenu:

Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2021-GC-89**Subventionnement de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le secteur privé**

Auteur-s:	Dafflon Hubert (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>) Julmy Markus (<i>Le Centre/Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	22.06.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1740</i>)
Développement:	22.06.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1740</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.02.2022 (<i>BGC mars 2022, p. 1067</i>)

Prise en considération

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je rappelle que le Conseil d'Etat propose de refuser cette motion, mais je vous invite aussi à procéder de la même manière que pour la motion précédente, c'est-à-dire que je vous invite à voter le contenu de la motion et vous invite à voter la forme d'application de cette motion si le contenu est accepté. Il y a toujours naturellement la possibilité que les motionnaires retirent purement et simplement cette motion. Celle-ci deviendrait donc 100 % caduque, y compris avec sa réponse.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je prends la parole à titre personnel en tant que motionnaire.

A titre personnel, j'ai toujours eu la profonde conviction que chaque litre d'essence en moins qui est acheté et consommé est un pas de plus pour la paix. Actuellement, ce qui se passe en Ukraine est la preuve concrète que l'indépendance énergétique de notre pays, de notre canton, est primordiale et nous devons tout faire pour aller dans cette direction.

L'objectif de notre pays et de notre canton, c'est zéro émission de CO₂ en 2050. Nous devons tout faire pour y arriver. Je pense que le canton de Fribourg est en bonne voie. L'année dernière, nous avons voté une nouvelle loi sur l'imposition de la fiscalité des véhicules pour favoriser les véhicules propres. Je pense que c'est une excellente chose. L'automne dernier, c'était la nouvelle loi sur la mobilité, qui fait la part belle aussi à la mobilité douce, aux transports publics, qui va dans la direction souhaitable et souhaitée par tout un chacun.

Notre motion, avec le collègue Julmy, on va dire que c'est une goutte d'eau dans cette stratégie énergétique. Comme pour la résolution que nous avons votée hier, c'est aussi tout un symbole en disant: "Mesdames et Messieurs, le moment est venu de faire le pas, d'aller vers du plus propre et du plus indépendant au niveau de notre approvisionnement". Lorsque nous avons réfléchi à la motion, avec le collègue Julmy, on s'est posé la question s'il serait plus facile de simplement subventionner l'achat de véhicules ou au contraire passer par les bornes. Nous avons vérifié qu'actuellement il y a onze cantons suisses qui subventionnent et aident l'achat des véhicules ou le montage de bornes électriques. Onze sur vingt-six et je pense que c'est le moment que le canton de Fribourg s'y mette. Ce qu'on peut dire aussi, c'est que tous nos cantons limitrophes – notamment Vaud et Berne – font déjà le pas du subventionnement des véhicules électriques.

Je tiens aussi à dire une chose. Je n'aimerais pas que les gens qui roulent en véhicule électrique, avec ça simplement, aient encore plus la bonne conscience. Je pense que le meilleur moyen de se déplacer, dans la mesure du possible, c'est la mobilité douce et les transports publics. Le moins mauvais au niveau des véhicules individuels, c'est certainement le véhicule électrique, mais qui est partiellement propre.

Je tiens à le dire d'entrée, quand j'ai lu la réponse du Conseil d'Etat, j'en ai été globalement satisfait. Celle-ci affine encore notre position de motionnaires. Le Conseil d'Etat nous dit qu'il faut une solution simple, incitative et non pas excessive. De toute évidence, c'est le cas.

Il va un petit peu plus loin aussi au niveau des énergies renouvelables et impose à ce moment-là, pour avoir droit à la subvention, l'utilisation des énergies renouvelables. On n'avait pas forcément pensé à une limite à deux ans de cette mesure de subventionnement des stations de recharge dites électriques, mais peut-être que cette limite est un bon choix. Où j'ai un petit peu plus de problèmes, c'est la limitation à un million de francs. Probablement que le montant sera suffisant par rapport aux chiffres que vous citez dans votre rapport, M. le Conseiller d'Etat, néanmoins il ne faut pas créer de la frustration. Il y a déjà des gens, par rapport au programme d'assainissement des bâtiments, qui ont relayé le point que c'est toujours frustrant lorsqu'on est dans les délais et qu'il n'y a plus d'argent dans les fonds. En tout cas, on pourrait éventuellement devoir intervenir.

C'est bien aussi de différencier les choses entre nouvelles et anciennes places de parc. C'est vrai que les coûts ne sont pas les mêmes si on planifie directement dans le projet d'une nouvelle construction ou simplement après coup.

Le Conseil d'Etat nous dit que finalement, tout ce qu'on veut, on peut le faire au niveau du règlement d'exécution. C'est pour ça que, encore ce matin, j'avais d'abord l'intention de retirer cette motion, avec le collègue Julmy, au profit de la proposition faite par le Conseil d'Etat. Cette dernière, il faut le dire – M. Curty l'a dit tout à l'heure – a l'avantage d'être rapide et efficace, sans faire toute une démarche. Par contre, j'ai aussi très bien compris que, passer sous cette forme-là du retrait ensuite au règlement d'exécution, pouvait créer le sentiment d'un déficit démocratique et ce n'est pas du tout le but de cette motion. Le but est bien finalement d'aller de l'avant dans le sens d'une énergie plus propre dans nos véhicules.

Dans ce sens-là, Mesdames et Messieurs, marquez le signal et votez oui à cette motion! On aura un deuxième vote par rapport à la solution du Conseil d'Etat et je vais aussi m'y rallier, car je pense que c'est une solution efficace, pondérée et rapide, qui nous est proposée.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). C'est avec une attention de tous les instants que le groupe VERT·E·S et allié·e·s a étudié cette motion. Nous allons également dans la sens de la proposition faite par le Bureau, qui veut que l'on étudie le fond pour l'intégrer au règlement sur l'énergie. Cela nous semble tout à fait approprié.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient et soutiendra toujours, quand cela fait sens, toute action visant à diminuer notre empreinte carbone. Cette proposition va donc dans le bon sens, mais a néanmoins interrogé notre groupe sur différents points.

Une partie des membres regrette que cette proposition cible *a priori* les propriétaires de biens immobiliers individuels excentrés. Nous aurions pu par exemple soutenir également les entreprises et les communes, pour proposer des bornes en libre accès. En Suisse, près de 75 % des véhicules électriques sont possédés par des habitants des zones périurbaines. Nous pouvons en déduire que l'offre dans les communes et dans les entreprises est actuellement insuffisante.

Néanmoins, nous pensons que cette proposition permettra à de nombreuses personnes de faire le pas vers l'électromobilité. C'est une bonne chose, mais cela questionne la situation future en approvisionnement électrique si tout le monde roule en voiture à pile d'ici 2040. Nous devons donc prolonger la réflexion sur la production électrique cantonale renouvelable. Une proposition de notre groupe serait également de subventionner l'autoproduction, ce qui permettrait d'avoir une approche encore plus locale et renouvelable.

Certains d'entre nous proposeraient également de demander aux installateurs de mettre la main au portemonnaie pour augmenter les montants des subventions. Le Groupe E le fait par exemple déjà pour les communes, ce qui fait sens selon nous. Nous proposons donc au Service de l'énergie de prendre langue avec les différents acteurs de la branche.

Les montants proposés correspondent à ce qui se fait dans d'autres cantons. Néanmoins, à l'image du canton du Valais qui a décidé de diminuer le subventionnement, nous pouvons nous attendre à une explosion des demandes, ce qui devrait nous réjouir, mais également nous questionner. En 2021, c'est près de 20 % des nouvelles voitures immatriculées qui sont électrifiées. Nous pouvons nous attendre à plus de 50 % de nouvelles immatriculations d'ici 2030. Nous voyons que le paradigme change et nous devons l'intégrer dans une réflexion globale. C'est pourquoi, le groupe VERT·E·S et allié·e·s déposera un postulat donnant au Grand Conseil et au Conseil d'Etat l'occasion de réfléchir à quelle électromobilité nous voulons soutenir dans le canton ces prochaines années.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient donc l'objet sur le fond et propose qu'il soit intégré au plus vite au règlement sur l'énergie.

Savoy Françoise (*PS/SP, SC*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec l'objet dont il est question. Je suis d'avis que le canton de Fribourg doit stimuler le développement de la mobilité électrique et soutiens la modification du règlement sur l'énergie, comme proposée par le Conseil d'Etat. Il est nécessaire de modifier nos modes de fonctionnement à l'échelle individuelle et sociétale. Je relève encore que nous devons impérativement, et comme l'a relevé le député Dafflon, nous distancer des carburants fossiles venant notamment de la Russie.

Cependant, je tiens rapidement à relever les points suivants: dans les pays riches, le déploiement de véhicules électriques commence déjà à se traduire par un effet rebond, c'est-à-dire un effet involontaire de surconsommation induit par l'efficacité accrue des véhicules. Nous entendons parfois l'expression "véhicule propre" qui, selon moi, est un abus de langage. Le véhicule électrique permet de diminuer l'empreinte carbone uniquement si l'on porte une petite batterie ne dépassant pas 300 kilos. Aussi, je ne souhaite pas que l'Etat de Fribourg subventionne des gros SUV, électriques mais pesant deux tonnes, fonctionnant avec une batterie de plus de 500 kg.

Mais je comprends l'utilité de cette motion et je vous demande de l'accepter.

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et je suis propriétaire d'un véhicule électrique, ainsi que de son installation de recharge.

Le groupe UDC a pris connaissance de la motion suivante. Les incitations à la transition énergétique sont les bienvenues. Malgré cela, nous nous questionnons quant à la capacité des réseaux électriques, lorsque la tendance entre le moteur

thermique et électrique sera inversée. Nous regrettons que la réflexion ne soit pas globale. En outre, nous soutenons la proposition du Conseil d'Etat de faire figurer cette subvention dans le règlement d'application plutôt qu'une modification de la loi.

Pour ces raisons, une majorité du groupe UDC soutiendra cette motion.

Cotting Charly (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet, si ce n'est que je ne suis qu'un petit producteur d'électricité. Croyez-moi, bien que je n'en possède pas encore, je suis fan de la voiture électrique. Elle est silencieuse, efficace, son système de propulsion est simple et sa conduite est agréable. Malgré son prix d'achat plus élevé, la voiture électrique est aujourd'hui déjà plus économique que la voiture thermique et par aujourd'hui, je veux dire avant les dernières augmentations du prix des carburants. Pour ceux que ça intéresse, je peux vous présenter des calculs.

De plus, aujourd'hui, on pourrait qualifier la voiture électrique de coucou. Non pas qu'elle soit dépassée ou qu'elle indique bruyamment l'heure, mais parce qu'elle vit aux dépens des autres. En effet, elle ne paie pas de taxe sur les huiles minérales et ne paie donc pas l'entretien des routes nationales. Selon les décisions de ce Grand Conseil l'année passée, elle ne paie que 60 % de l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur. Je dirais donc qu'elle ne paie pas son dû. Cet état de fait est possible tant que la proportion de véhicules électriques est faible. A partir d'un certain seuil, les lois la concernant devront être réadaptées.

La voiture électrique bénéficie également de la réglementation qui impose aux importateurs un plafond d'émissions de CO₂. Nul doute que certains importateurs diminuent leur marge sur la vente de voitures électriques, afin de pouvoir vendre certains modèles de voitures thermiques sans devoir payer de taxes supplémentaires. D'une manière générale, les processus de charge nécessaire à l'électrification de la mobilité et les pics de puissance qui en résultent nécessitent des adaptations du réseau de distribution. Les exigences en matière d'intégration des stations de recharge au réseau et le dimensionnement de l'extension du réseau doivent répondre aux besoins des différents groupes d'intérêts.

Enfin, comme le dit le Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion, l'Etat devrait inciter les citoyens à diminuer leurs déplacements plutôt que de diminuer le coût de ses déplacements au moyen de véhicules motorisés privés.

Pour toutes ces raisons, la majorité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux vous propose de rejeter cette motion, ainsi que la modification du règlement sur l'énergie proposée par le Conseil d'Etat.

Collomb Eric (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je suis rapporteur pour le Centre.

Effectivement, cette motion est extrêmement pertinente et dans l'air du temps. L'électromobilité répond aux défis environnementaux et c'est évidemment dans ce sens-là que nous devons aller. Par contre, effectivement aussi, même si le trend est clair, on peut dire quand même que cette électricité qui est produite ou qui sera produite pour les véhicules électriques devra l'être évidemment avec de l'énergie renouvelable. Dans ce sens-là, je pense que nous devons tous faire un effort pour atteindre cet objectif. Je pense ici à certaines organisations qui ont tendance à s'opposer un peu facilement à tout ce qui pourrait être produit de manière renouvelable.

C'est vrai qu'aujourd'hui – cela ressort d'une étude du TCS –, ce qui retient les gens d'acheter un véhicule électrique, c'est surtout l'autonomie et le réseau de recharge que nous trouvons en Suisse. Effectivement, il faut qu'on puisse avoir un maximum de relais, non seulement dans les ménages – c'est l'objet de la motion –, mais aussi dans toute la Suisse. Ceci est un thème que le canton devra traiter. Je suis d'ailleurs en train de préparer une question, avec mon collègue Ingold, qui va dans ce sens-là, parce que je pense que les ménages c'est une chose, mais évidemment le réseau de recharge public c'en est une autre qui est tout aussi importante.

Effectivement, merci au Conseil d'Etat d'aller dans le sens des motionnaires, même s'il veut travailler par le biais du règlement.

J'ai quand même une petite remarque: on trouve un peu timide le geste de 500 francs. Je pense que 500 francs pour une nouvelle place et 1000 francs pour une place existante, c'est relativement peu, surtout quand on pense que vous avez bloqué cette aide à un million sur deux ans. Le calcul est vite fait. Même si on donne 1000 francs par place, en deux ans on va subventionner 1000 places. Quand on sait que 200 000 véhicules automobiles privés roulent dans ce canton, on s'imagine bien que le geste est un peu léger. Je pense qu'on peut encore corriger cette timidité dans le règlement. J'espère que vous la corrigerez, pour augmenter ce plafond d'un million et surtout pour ne pas faire de différence entre les nouvelles places et les places existantes, en ayant la même subvention pour ces deux formes d'installations.

Merci de soutenir cette motion.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je prends la parole à titre personnel. Mon lien d'intérêts: j'ai un véhicule hybride pour lequel j'ai payé ma borne de recharge tout seul.

Le député Collomb l'a dit, on ne parle pas assez du réseau. J'ai l'impression qu'on est dans une hypocrisie totale. On veut financer des bornes de recharge pour deux ans, mais, Mesdames et Messieurs, on a un réseau qui ne marchera jamais. Donc,

c'est bien joli de se dire qu'on va financer, qu'on fait des efforts pour le climat, mais là on est dans une hypocrisie totale. Allez dans des PPE, allez discuter dans des PPE de 20 ou 30 appartements où on a déjà mis quatre ou cinq bornes de recharge! Allez voir avec les administrateurs et les entreprises électriques ce qu'on peut faire! C'est impossible!

Pour cette raison-là, parce que tout le monde est dans l'hypocrisie, je vais refuser cette motion.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Urheber dieser Motion und selbständiger Unternehmer in der Automobilbranche.

Wenn wir ein moderner Kanton sein wollen, der zukunftsweisende Energieentscheide trifft, müssen wir uns auch engagieren und die notwendige Unterstützung und Mittel zur Verfügung stellen.

Momentan verfügt jeder zweite Haushalt aus verschiedenen Gründen über mehr als einen Personenwagen. Fakt ist, dass die durchschnittliche Fahrstrecke pro Tag 37 Kilometer beträgt, lediglich ein Viertel davon wird mit dem öV zurückgelegt. Fakt ist, dass herkömmliche Verbrennungsfahrzeuge erst ab ca. 10 Kilometer Fahrstrecke ihre Betriebstemperatur erreicht haben. Fakt ist, dass all diese Fahrzeuge CO₂ ausstossen, währendem sie betrieben werden. Zirka 24 Prozent des CO₂-Ausstosses in der Schweiz stammen von Personenwagen. Um kurzfristig eine Verbesserung der CO₂-Emissionen zu erreichen, wäre es sinnvoll, mindestens jeden zweiten PW im Haushalt mit einem Fahrzeug zu ersetzen, das rein elektrisch betrieben ist. Bereits ab Start der Fahrtstrecke ist klar, dass keine CO₂-Emissionen anfallen, dies allerdings nur bei Benützung dieses Elektrofahrzeuges.

Bei der Produktion fallen sowohl beim Verbrenner als auch beim Elektrofahrzeug CO₂-Emissionen an. Ein neuer Rechner des Paul-Scherrer-Instituts und des TCS erlauben es, all diese Faktoren - inklusive die Herstellung des Fahrzeuges - in die Umwelt- und Klimabilanz einzubeziehen. Bereits nach rund 30 000 Kilometern ist für ein Elektrofahrzeug der Break-even gegenüber einem herkömmlichen Verbrennungsfahrzeug bezüglich CO₂-Ausstoss erreicht und von da an fährt man deutlich klimafreundlicher. Die durchschnittliche Fahrleistung pro Jahr beträgt 17 800 Kilometer, somit können in den meisten Fällen bereits während des zweiten Betriebsjahres die ersten Erfolge bei der Reduzierung des CO₂-Ausstosses durch den Privatverkehr erzielt werden.

Ein weiterer Aspekt sind die Geräuschemissionen und die Lärmbelastung, welche signifikant abnehmen, was vor allem im urbanen Bereich zu einer Steigerung der Lebensqualität beiträgt. Auch klar: Die Entsorgung der Batterien ist auch noch nicht geregelt, jedoch laufen bereits sehr starke Anstrengungen in diesem Bereich. So können Hochvoltbatterien nach Zyklusende des Fahrzeuges bereits heute als Zusatzspeicher für Photovoltaikanlagen zu Hause benutzt werden. Und: Bereits heute können 95 Prozent der Batteriebestandteile recycelt und wiederverwendet werden, was übrigens auch bei den Handybatterien passiert.

Aus all diesen Gründen ist die Subventionierung der Installation von Ladestationen mit mehr als 11 Kilowatt Ladeleistung ein weiteres wichtiges Element im Bestreben, unsere Klimaziele erreichen zu können.

Ich lade Sie alle ein, diese Motion mit einem energischen Ja zu unterstützen.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je m'exprime ici à titre personnel.

Les propos de mon préopinant, motionnaire, me surprennent, dans le sens du développement de sa motion où il veut subventionner les bornes électriques pour les privés. Il nous fait l'apologie de l'électromobilité et je peux le rejoindre sur beaucoup de ses sujets. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour, vu qu'on parle ici de bornes d'approvisionnement. Personnellement, je vous enjoins de refuser cette motion, parce qu'on ne traite pas le problème. Aujourd'hui, le problème c'est la quantité d'énergie dont nous avons besoin pour l'électromobilité, comme pour d'autres éléments bien entendu, et ce n'est pas les bornes de recharge. En acceptant cette motion, c'est la même chose de subventionner les pompes à essence, sans savoir comment est-ce qu'on va fournir le mazout. Aujourd'hui, ce dont on a besoin, c'est de l'énergie. Donc, si on doit mettre de l'argent là-dedans aujourd'hui, c'est pour aider à avoir des énergies renouvelables et Dieu sait si c'est difficile d'en avoir. Regardez un petit peu la problématique de l'éolien qu'on a dans ce canton. Donc, on a vraiment besoin d'énergie et c'est sur cet élément-là qu'on doit mettre notre force et nos moyens financiers.

Je vous enjoins de refuser cette motion, parce que c'est une fausse bonne idée. Le but n'est pas atteint.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vielen Dank für die interessanten Interventionen.

Es ist keine Frage, das Elektroauto wird in den kommenden Jahren einen starken Aufschwung erleben, es erlebt ihn bereits jetzt. Diese Entwicklung entspricht ganz der heutigen Klima- und Energiepolitik. Schliesslich, und das ist noch interessant, hat der Elektromotor seine Effizienz erwiesen: Während ein Verbrennungsmotor einen Wirkungsgrad von knapp 30 Prozent hat, kommt der Elektromotor auf über 90 Prozent.

Cette électrification de la mobilité nécessite aussi de concevoir le système de recharge des véhicules. Dans les faits, les stations de recharge rapide vont très certainement perdurer, notamment avec des adaptations des stations d'essence actuelles. C'est déjà le cas dans certaines régions du canton. Toutefois, cette évolution est aussi à mettre en regard avec le développement des installations solaires sur les toits et certainement prochainement aussi sur les façades des bâtiments. Ainsi, les propriétaires de bâtiments deviennent aussi des producteurs d'énergie et auront la possibilité de valoriser directement le courant qu'ils produisent pour leur propre consommation, à savoir pour le ménage et, le cas échéant, leur véhicule.

Pour le locataire, celui-ci aura aussi besoin de recharger son véhicule, idéalement avec le courant produit sur le bâtiment qu'il occupe.

Wer ein Elektroauto besitzt, braucht, glaube ich, eine private Ladestation, um sein Fahrzeug regelmässig aufzuladen. Allein mit öffentlichen Ladestationen ist das nicht oder noch nicht zu bewerkstelligen. Die öffentlichen Ladestationen haben zwar durchaus ihren Nutzen, sind aber nicht immer frei und werden kaum so lange benutzt, dass die Fahrzeugbatterie vollgeladen werden kann. Eine private Ladestation ist also, wie gesagt, zwingend erforderlich.

Par conséquent, la motion telle que proposée fait sens, pour autant que la fourniture de courant provienne d'une ressource renouvelable. Je partage là aussi partiellement les craintes exprimées par le député Kolly par rapport au réseau. Une telle aide servira certainement aussi de moteur à la décision pour bon nombre de propriétaires de bâtiments et de véhicules qu'ils envisagent de remplacer. Cela peut être le petit coup de pouce. Je fais référence aussi à l'intervention du député Collomb. C'est un petit coup de pouce qui fait la différence pour accélérer le mouvement, alors que dans quelques temps, lorsque les fabricants n'auront pratiquement plus que des véhicules électriques à vendre, cela ne sera plus utile. Donc, on ne peut pas le nier, il y aura certainement aussi un petit effet d'aubaine, raison pour laquelle les montants ne sont pas très élevés, mais quand même incitatifs.

Plusieurs cantons ont également lancé avec succès une telle mesure. C'est expliqué dans la réponse. Je pense qu'on est tous d'accord: elle permettra d'accélérer cette transition énergétique et d'apporter aussi une pierre supplémentaire à la concrétisation de la politique climatique du canton.

Comme cela a déjà été mentionné et expliqué par le président, le Conseil d'Etat relève toutefois qu'une modification de la loi n'est pas nécessaire, car une telle mesure peut être réalisée sur une base réglementaire, ce que l'on fera, si vous êtes d'accord. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous propose de refuser la présente motion, tout en s'engageant à apporter rapidement, encore une fois, les adaptations législatives nécessaires, permettant aussi de concrétiser la volonté des motionnaires, confirmée ou pas par le Grand Conseil, et de mettre en œuvre cette mesure.

Doutaz Jean-Pierre (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Comme je l'ai dit à l'entrée en matière, nous allons procéder à deux votes: un sur le contenu de la motion, l'autre sur la forme de mise en œuvre au cas où le contenu est accepté.

> Au vote, le contenu de la motion est accepté par 69 voix contre 30. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Rey Alizée (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le

Centre / Die Mitte), Papaux David (FV,UDC / SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,). *Total: 69.*

Ont voté non:

Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 30.*

Se sont abstenus:

Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB). *Total: 4.*

> Au vote, le fait que l'objet de la motion se traduise dans le règlement sur l'énergie est accepté par 92 voix contre 9. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Levrat Marie (GR,PS / SP), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC / SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Senti Julia (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 92.*

Ont voté non:

Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Christel (FV,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP). *Total: 9.*

Se sont abstenus:

Steiert Thierry (FV,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2021-GC-94

La reconversion professionnelle comme clé de la transition énergétique

Auteur-s:	Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	25.06.2021 (BGC mai 2021, p. 1745)
Développement:	25.06.2021 (BGC mai 2021, p. 1745)
Réponse du Conseil d'Etat:	25.01.2022 (BGC mars 2022, p. 1077)

Prise en considération

Genoud François (*Le Centre/Die Mitte, VE*). C'est avec intérêt que le groupe le Centre a pris connaissance du postulat présenté par nos collègues Sébastien Dorthe et Savio Michellod. Les objectifs des postulants sont les suivants:

- > identifier le potentiel de création d'emplois nécessaires à assurer les objectifs du plan climat cantonal;
- > mettre en place un programme de formations;
- > assurer un financement de ces formations partagé entre l'employé, l'entreprise et l'Etat.

Tous, nous sommes conscients que la traditionnelle formation servant à former chaque individu pour une vie n'existe plus. Il est donc important de mettre en place des cours de formation continue afin que chacun s'y retrouve. L'évolution des technologies principalement, et dans tous les corps de métier, provoque cette nouvelle situation. Les postulants insistent sur la problématique de la reconversion en relation avec la transition énergétique, belle idée en ces temps où les propositions concernant le climat ont le soutien de tous. Cependant, l'évolution des technologies engendre des cours nécessaires à tout un chacun. Il est bien évident que le changement des métiers évolue automatiquement avec les soucis d'aujourd'hui, la transition énergétique.

C'est pour ces différentes raisons que le Centre va, par conséquent et vu l'importance et l'actualité des questions abordées dans le postulat, accepter ce postulat et il vous propose d'en faire de même.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Ich habe keine Interessenbindung und äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Mit dem Postulat weisen die Grossräte Dorthe und Michellod darauf hin, dass im Energiebereich ein Mangel an qualifiziertem Personal besteht. Aufgrund der technologischen Entwicklung und ehrgeizigen energiepolitischen Ziele, die sich der Bund mit der Energiestrategie 2050 gesetzt hat, bräuchte es eine berufliche Schulung beziehungsweise Umschulung, um die Energiewende zu schaffen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei erkennt die Wichtigkeit der aufgeworfenen Thematik und ist froh, dass der Staatsrat die verlangte Analyse durchführen will und empfiehlt grossmehrheitlich die Annahme des Postulats.

Vuilleumier Julien (*VEA/GB, FV*). Le groupe VERT·E·S et alli·e·s a pris connaissance avec intérêt du postulat relatif à la reconversion professionnelle comme clé de la transition énergétique. Tout comme les postulants et le Conseil d'Etat, nous constatons que la mise en œuvre de la transition énergétique nécessite des compétences et du personnel qualifié et

spécialisé. Dans le domaine en croissance de la production énergétique renouvelable, de l'assainissement thermique des bâtiments, du remplacement des systèmes de chauffage à énergie fossile ou de l'électromobilité, les besoins en main-d'œuvre se font déjà ressentir. Un manque de professionnels qualifiés peut faire courir le risque de ralentir le rythme de cette transition. Des compétences métiers et techniques sont essentielles pour atteindre les objectifs du Plan climat cantonal pour ces dimensions énergétiques. Il paraît essentiel d'identifier plus précisément les besoins et le potentiel d'emplois nouveaux que représente ce secteur de la transition énergétique, de même qu'identifier des solutions créatives en terme de formation et de reconversion professionnelle. A ce titre, nous rappelons qu'il convient d'adopter une perspective large du secteur de la transition énergétique qui inclut également des compétences pour la réduction globale de la consommation énergétique, pour la sobriété énergétique et les changements de comportement nécessaires, ou pour des solutions décentralisées et coopératives de production, des pistes qui ne sont pas nécessairement les premières envisagées par les acteurs dominants de la branche.

Nous soutenons les pistes identifiées par le Conseil d'Etat et la collaboration avec les partenaires de la formation et des associations professionnelles concernées. Il est nécessaire de mettre en place un programme ou des programmes de formation et de reconversion. Nous demandons qu'ils soient attractifs et accessibles, aussi bien pour les personnes en début d'activité professionnelle que pour les personnes ayant la nécessité ou le souhait de trouver une nouvelle voie professionnelle. L'attractivité et l'accessibilité nécessitent des moyens financiers pour soutenir l'accès à la formation elle-même, mais également pour rendre possible le temps de la formation ou de la reconversion, notamment par des bourses de formation ou un revenu de transition. Ces soutiens constituent en eux-mêmes des mesures pro-climat, contribuant également à la résilience du tissu économique cantonal et méritent à ce titre un investissement conséquent.

Sur ces considérations, notre groupe soutient à l'unanimité ce postulat.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêts: je suis syndicaliste, membre d'un syndicat dont les membres souhaitent de la formation professionnelle et souhaitent aussi pouvoir l'assumer financièrement.

Ce postulat est soutenu par le groupe socialiste. Il rentre dans un cadre plus large à notre avis, à savoir tout le problème de la formation continue. Cette formation continue doit faire partie d'une culture de la formation, d'une habitude de formation. Pour ce faire, le financement doit prendre en compte le fait que bon nombre de salariés ne peuvent pas se permettre d'avoir des pertes de salaires pendant le temps de formation. Le canton aujourd'hui devrait avoir anticipé depuis longtemps ces problèmes de formation continue et ce postulat à notre sens révèle aussi un certain manque d'anticipation, un manque d'engagement dans la formation. Les nécessités de formation continue ne sont pas à démontrer. Depuis longtemps, tout le monde sait que l'évolution technologique, que les changements de production, les changements d'implantation d'entreprises, nécessitent de la formation continue.

Attendre que les mutations s'imposent pour développer de la formation continue est à notre sens trop tard. Un autre problème, déjà évoqué quant à la main-d'œuvre disponible, c'est la question de la valorisation ou revalorisation des professions concernées. C'est un autre chapitre qui mérite beaucoup d'attention.

Les postulants mettent le principe du financement partagé entre employé, employeur et Etat. Je l'ai dit tout à l'heure, le financement et la formation continue doivent être attractifs. Cela signifie que les salariés qui le font doivent pouvoir faire face aux différentes obligations, dont l'obligation familiale. Il faudra être là attentif.

C'est pourquoi le groupe socialiste soutient ce postulat avec les remarques évoquées.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet si ce n'est que je suis l'un des co-auteurs de ce postulat. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Je tiens en préambule à remercier tous les groupes qui se sont exprimés en faveur de ce postulat.

La transition énergétique implique des changements structurels de notre économie. Il convient donc de s'y préparer au mieux, et les chiffres avancés par le Conseil d'Etat dans sa réponse à notre postulat indiquent qu'il y a de toute évidence du pain sur la planche. Il est donc souhaitable que, dans son rapport, le Conseil d'Etat poursuive trois objectifs principaux :

1. donner les ordres de grandeur de l'évolution de l'offre et de la demande de main d'œuvre, en analysant les emplois qui seront créés, mais aussi ceux qui seront détruits;
2. déterminer quels sont les leviers permettant d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande en emploi. La formation et la reconversion professionnelle sont bien sûr les clés pour atteindre cet objectif;
3. mettre en lien les politiques fédérales, cantonales et communales, tels que la stratégie énergétique 2050 ou le Plan climat, avec les décisions prises en matière de formation et de reconversion professionnelle tout en appuyant les PME dans cette transition.

La cohérence entre ces trois objectifs doit bien sûr être assurée, en gardant toujours à l'esprit que derrière ces emplois, il y a des hommes et des femmes, pour qui ces changements peuvent être déstabilisants. Cet aspect social, que j'avais évoqué

lors du débat de février dernier sur le postulat traitant de la reconversion professionnelle des adultes, ne doit en aucun cas être négligé. Changer d'orientation professionnelle n'a rien d'aisé, ce doit être préparé, voire accompagné, lorsque le besoin se fait ressentir.

Car la transition énergétique touche de nombreux domaines socioéconomiques. La construction bien sûr, largement évoquée dans la réponse du Conseil d'Etat, avec des chiffres éloquentes. Mais aussi la mobilité ou encore l'agriculture. Il est essentiel que ces domaines soient aussi analysés en détail dans le rapport du Conseil d'Etat. En effet, Fribourg se met volontiers en avant comme acteur clé dans le secteur agroalimentaire, ce qui est tout à fait positif. Mais n'en doutons pas, la transition énergétique impliquera forcément une transformation majeure de notre façon d'envisager la chaîne d'approvisionnement alimentaire, du champ jusqu'à l'assiette. Cette chaîne d'approvisionnement, dans sa réalité d'aujourd'hui, est en effet très consommatrice en énergies fossiles. Réduire la consommation de ces énergies, en privilégiant les circuits courts, en favorisant les pratiques agroécologiques et assurant la diversification de notre production agricole, aura des impacts en terme d'emploi. Quant au secteur lié à la mobilité, il sera profondément transformé. Les ressources en pétrole ne sont pas éternelles, c'est un fait. La raréfaction de l'or noir imposera des changements qu'il convient d'anticiper, avant qu'ils ne nous soient imposés. En effet, la conception, la réparation ou l'entretien d'une voiture thermique ou d'une voiture électrique n'impliquent pas les mêmes compétences, sans compter que pour atteindre nos objectifs, il ne s'agira pas de remplacer toutes les voitures thermiques par des voitures électriques, mais aussi de développer les transports en commun qui font face, aujourd'hui déjà, à une pénurie de personnel. La transition énergétique a de larges implications, dans de nombreux secteurs. Il convient donc d'avoir une vue d'ensemble.

En ce sens, je tiens à saluer la volonté du Conseil d'Etat de constituer un groupe de travail et de nommer un responsable de projet pour analyser cette thématique qui, vous l'avez bien compris, est fort vaste et nécessite toute notre attention. Il est essentiel que les membres de ce groupe de travail représentent tous les secteurs concernés, mais aussi toutes les régions du canton, et que le lien avec les politiques fédérales et communales soit en tout temps assuré.

En conclusion, et pour synthétiser mon intervention, j'invite le Conseil d'Etat à identifier les besoins en compétences dans tous les domaines touchés, à analyser comment développer l'offre de formation et de reconversion professionnelle, avec un financement tripartite de celle-ci, et enfin à réfléchir aux mesures nécessaires pour assurer l'attractivité des emplois liés à la transition énergétique, tant du côté des entreprises que des particuliers.

Ainsi, comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux dans son ensemble, je vous invite à soutenir ce postulat.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Der Energiebereich entwickelt sich seit einigen Jahren sehr, sehr dynamisch, insbesondere, seit die Energiestrategie 2050 des Bundes vom Volk genehmigt wurde. Um diese Entwicklung zu begleiten, hat der Kanton ein Weiterbildungsprogramm mit dem Namen Energie-Fr aufgestellt, welches ein grosser Erfolg ist.

Pour rappel, avant la crise sanitaire, environ 3000 jours de formation étaient diffusés par année afin de renforcer la formation des professionnels et aussi d'amener de nouvelles forces dans le domaine de l'énergie. Cela ne suffit plus dans le contexte actuel. Les entreprises peinent à suivre, principalement faute de main-d'œuvre et de personnel qualifié. Le constat était flagrant avec la mesure du plan de relance cantonal visant à augmenter de 50 % le taux de subventionnement des mesures du programme bâtiment. Près de 2500 demandes de subventions ont été déposées en 2021, ce qui témoigne de l'intérêt des propriétaires d'être acteurs de la transition énergétique. Toutefois, cela pourrait se faire uniquement si le marché se donne les moyens de l'accompagner.

Diese Entwicklung wird sich in den kommenden Jahren noch beschleunigen, denn die energetische Lage in den Nachbarländern wie auch unsere eigenen Klimaziele verlangen von uns, dass wir unsere einheimischen erneuerbaren Energiressourcen besser nutzen. Wir müssen aber auch unseren Energieverbrauch stark reduzieren, insbesondere im Gebäudebereich.

La crise actuelle en Ukraine accentuera probablement le mouvement visant à la substitution des énergies fossiles et l'ambition d'atteindre une certaine indépendance énergétique. Dès lors, c'est l'ensemble de la formation dans le domaine de l'énergie qui doit être adaptée et renforcée avec l'implication de l'ensemble des acteurs concernés, la reconversion professionnelle ne représentant qu'une part des efforts à entreprendre. L'analyse qui découlera de ce postulat permettra de disposer d'une vue large, ce qu'il va falloir mettre en place en terme de formation professionnelle continue ou initiale au niveau du canton, afin de finalement concrétiser l'immense défi qui nous attend dans les années à venir.

En conclusion, vous l'avez lu, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le présent postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 98 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA / GB), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Peiry Stéphane (FV,UDC / SVP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Berset Christel (FV,PS / SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Aebischer Susanne (LA,Le Centre / Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Schnyder Erika (SC,PS / SP), Berset Solange (SC,PS / SP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS / SP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Vial Pierre (VE,PS / SP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Senti Julia (LA,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA / GB), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Müller Chantal (LA,PS / SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA / GB), Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLB), Ingold François (FV,VEA / GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLB), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 98.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2022-DEE-6

Le canton de Fribourg entend-il soutenir véritablement les énergies renouvelables ? (Rapport sur Postulat 2021-GC-98) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle**
 Rapport/message: **31.01.2022 (BGC mars 2022, p. 955)**

Discussion

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis secrétaire de l'Alliance pour l'eau.

C'est avec grand intérêt et grand plaisir que le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat de nos collègues Wicht et de Weck. Dans un contexte global d'émissions de CO₂ trop élevées, de conséquences désastreuses du réchauffement climatique, de dépendance importante aux énergies finançant des régimes autoritaires de Moscou à Riyad, comme nous le rappelle que trop bien la guerre en Ukraine, ce postulat était fort bienvenu. Si le postulat était particulièrement bienvenu, la réponse du Conseil d'Etat n'en est que plus décevante. Selon le Conseil d'Etat, vogue le navire et nul besoin de réfléchir davantage aux moyens de le faire avancer plus rapidement!

Commençons par le photovoltaïque. Selon le Conseil d'Etat, Fribourg a été précurseur et figure "dans le peloton de tête". Soit. Il aurait été plus honnête de dire que la concurrence est particulièrement mauvaise. Selon une étude publiée en 2020,

Fribourg a utilisé 5 % de son potentiel photovoltaïque. Au rythme actuel, il faudrait 180 ans pour couvrir l'ensemble du potentiel. C'est la source qui a le potentiel le plus important pour le développement des énergies renouvelables dans notre canton. Le problème de subventionnement évoqué par le Conseil d'Etat dans son rapport ayant été réglé récemment par le Parlement fédéral, il est important de miser maintenant sur des mesures volontaristes pour accélérer fortement le développement du photovoltaïque dans notre canton. Nous demandons donc de constituer un fonds pour financer les infrastructures photovoltaïques d'envergure. Aujourd'hui, le développement des installations solaires dépend fortement de la possibilité financière des propriétaires. La participation au financement de ce fonds doit être ouverte aux privés aussi, par exemple sous la forme d'obligation. C'est notamment intéressant pour les propriétaires de bâtiments sur lesquels il n'est pas possible de construire aujourd'hui des panneaux photovoltaïques, par exemple pour des raisons de protection du patrimoine. Il serait en outre opportun de prévoir davantage d'outils d'aménagement du territoire, par exemple une planification solaire globale ou une obligation d'installation de photovoltaïque pour les nouvelles constructions, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas, contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport du Conseil d'Etat. Une motion sera déposée dans ce sens par le député Kubski et moi-même.

Concernant l'hydraulique, nous avons pris note du fait que le potentiel est épuisé dans notre canton sauf pour le projet de Schiffenen. A ce titre, nous ne comprenons pas pourquoi le projet de Schiffenen ne figure pas et n'a pas été proposé par le Conseil d'Etat à la table ronde hydraulique qui a réuni récemment les acteurs du domaine dans le but de trouver une solution de compromis et qui a retenu quinze projets, dont certains ont pourtant un potentiel bien moins élevé que le projet de Schiffenen. Nous invitons en outre le Conseil d'Etat à mettre en œuvre très rapidement les mesures d'assainissement des barrages prévues par le droit fédéral. Les retards actuels tuent nos cours d'eau.

Encore un dernier mot sur le biogaz. Cette technique est particulièrement intéressante dans une optique d'économie circulaire et représente aussi un grand intérêt pour les agricultrices et agriculteurs de notre canton. Nous souhaiterions savoir si l'enquête à la suite du malheureux incendie de Seedorf a permis de clarifier les raisons pour lesquelles cet incendie a conduit à un dommage environnemental conséquent pour éviter tout nouveau risque dans ce domaine.

Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport que j'ai, comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, étudié avec un grand intérêt. Lorsque nous avons déposé ce postulat avec ma collègue Antoinette de Weck, nous ne pensions pas que dans l'intervalle de la réponse du Conseil d'Etat la situation mondiale se détériorerait à ce point, si rapidement, avec à la clé une envolée des prix de l'essence, du mazout et même de l'électricité. L'optimisme du Conseil d'Etat qui transpire dans le rapport se voit doucher par la situation de crise actuelle. Rédigé aujourd'hui, il dirait certainement qu'il faut absolument accélérer la transition énergétique par tous les moyens et s'affranchir à terme de notre dépendance envers les fournisseurs étrangers. L'ONU le dit, le rapport le confirme: nous allons droit dans le mur. Il est temps d'accélérer le rythme.

Pour cela, je vois quelques pistes: soutenir l'innovation à tout prix, rénover notre réseau électrique afin qu'il puisse répondre aux changements à venir, améliorer les formations des bureaux de conseils et d'ingénieurs électriciens qui ont encore beaucoup de peine à comprendre les subtilités dans la conception de projets photovoltaïques. En tant que directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, j'en ai fait récemment l'amère expérience. Plusieurs mois d'analyses, de discussions, pour ne couvrir que le tiers des toits de nos nouveaux bâtiments de Courtaman. Les deux tiers restants auraient permis d'alimenter en électricité l'équivalent de la consommation annuelle de cent ménages. Et dire que deux parcelles plus loin, un voisin consomme près de 100 000 francs par année d'électricité. On peut mieux faire avec la mise en place de communautés de consommateurs. Malheureusement, les coûts des infrastructures entre deux parcelles sont dissuasifs.

L'énergie la meilleure marché est celle que l'on ne consomme pas, c'est évident. Alors soyons les auteurs du changement, même si nous sommes, comme l'a dit M. le Conseiller d'Etat dans son rapport, de bons élèves. Prenons des mesures, toutes les mesures, pour accélérer les objectifs que nous nous sommes fixés. Gardons en mémoire cette citation de Saint-Exupéry – ou, selon d'autres sources d'un proverbe indien: nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres mais nous l'empruntons à nos enfants.

Sur ces constats, je prends acte de ce rapport, comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Mes liens d'intérêts: je suis consultant dans un bureau spécialisé en matière de conseil en stratégie climatique pour les entreprises.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et salue les actions entreprises afin d'encourager le développement des énergies renouvelables dans le canton. Notre groupe reste toutefois convaincu que face à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre au plus vite, il convient de redoubler d'efforts. Pour rappel, la stratégie climatique cantonale a pour objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Cela signifie une consommation d'énergie fossile à zéro.

Malgré l'accroissement de l'efficacité énergétique et la réduction souhaitée de la consommation, force est de constater que la part d'énergie restante et nécessaire devra provenir des énergies renouvelables locales, notamment pour les bornes de recharge pour véhicules électriques dont nous avons parlé tout à l'heure.

La triste actualité nous rappelle aussi que notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger a des conséquences directes. Les énergies renouvelables locales sont une chance pour gagner en autonomie et pour accroître la résilience de notre approvisionnement énergétique face aux aléas naturels et géopolitiques.

Alors que les derniers résultats de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'Office fédéral de l'environnement nous montre que l'objectif de moins 20 % d'émissions d'ici 2020 sera vraisemblablement manqué, le GIEC insiste dans son dernier rapport sur le fait que les demi-mesures ne sont plus une option.

Le bois-énergie fait partie des solutions. Il est une excellente source d'énergie et doit être valorisé au mieux en privilégiant les installations de couplage chaleur-force, permettant également de produire de l'électricité.

L'énergie éolienne présente elle aussi un potentiel très intéressant et ne peut pas être écartée du débat. Il conviendra de poursuivre les travaux afin de voir émerger les projets les plus intelligents.

Pour l'énergie solaire photovoltaïque, des adaptations et des nouveaux instruments pourraient permettre d'accroître encore davantage l'utilisation du potentiel existant, encore très grand. On peut évoquer la valorisation des toits industriels ou encore la mise en place d'un système centré sur l'encouragement de la quantité d'énergie produite plutôt que sur l'unique autoconsommation.

Nous saluons le travail en cours au sein du Service de l'énergie et nous réjouissons de prendre connaissance des nouvelles pistes de développement envisagées que l'on espère extrêmement ambitieuses.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht zum Postulat Wicht und de Weck gelesen und will dazu Stellung nehmen. Besten Dank für den Bericht.

Die beiden Grossräte fragen, ob der Kanton Freiburg die erneuerbaren Energien wirklich unterstützen will. Der Staatsrat ist der Ansicht, dass die vom Kanton verfolgte Energiepolitik in die richtige Richtung weist. Wir von der Partei fragen uns: Tut der Kanton wirklich genug, und hat er seine Aufgaben in der Energieversorgung vollständig wahrgenommen?

Ich beziehe mich nun auf einzelne Energiequellen. Der Kanton Freiburg ist heute einer der Kantone mit den meisten Photovoltaikanlagen, hauptsächlich auf Gebäuden für den Eigenverbrauch. Allerdings entfallen 80 Prozent dieser Energieproduktion auf das Sommerhalbjahr. Der Einbau von Photovoltaikanlagen ist für Neubauten im Kanton Freiburg obligatorisch. Eine Studie vom Amt für Energie ist im Gange, die Möglichkeiten aufzeigen wird, wie die Entwicklung weiter beschleunigt werden kann. Ganz anders bei der Holzenergie. Das Holz ist da, allerdings braucht es Mittel, das Holz abholen zu können. Den Waldbesitzern muss man helfen, notwendig sind Subventionen.

Die Groupe E setzt in Zukunft auf Wasserstoff, sie will in die Produktion von grünem Wasserstoff einsteigen. Die dafür vorgesehene Produktionsanlage soll bei der Schifflensee-Staumauer gebaut werden. Die Groupe E möchte dazu beitragen, speicherbaren grünen Treibstoff zu produzieren und CO₂-Emissionen zu reduzieren. Diese Energie kann auch im Winter verwendet werden. Wir fragen uns: Welche Gedanken hat sich der Staatsrat über den Abfall gemacht? Zu viele Abfälle landen in den Kehrichtverbrennungsanlagen, die man doch energetisch besser nutzen könnte. Wie sieht es in unserem Kanton mit Energie aus Biomasse aus? Dazu habe ich im Bericht nichts gelesen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist der Meinung, dass der Kanton bei Photovoltaik und Wasserstoff gut unterwegs ist. Wir sind überzeugt, dass wir in der Energieversorgung grosses Potential haben, das noch besser genutzt werden kann. Also, geschätzte Verantwortliche, packen wir es an und setzen wir es um!

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). J'interviens ici à titre personnel et je n'ai pas de lien d'intérêts particulier avec cet objet.

Je voulais revenir sur la production de courant solaire photovoltaïque. Actuellement, la seule incitation est l'autoconsommation qui est une logique individuelle, le député Wicht l'a mentionné aussi pour le bâtiment de la Fédération des entrepreneurs. C'est le cas pour la plupart des particuliers et des entreprises, qui doivent actuellement calibrer leur installation en fonction de ce qu'ils vont pouvoir utiliser eux-mêmes. C'est là que le rendement économique est donné. Il s'agit aujourd'hui de sortir de cette logique purement individuelle qui peut subsister mais qui doit aussi être dans une logique collective. A ce titre, je tiens à rappeler au Conseil d'Etat que le 12 septembre 2019, ce Grand Conseil avait adopté une résolution demandant d'augmenter le tarif de réinjection du courant supplémentaire, notamment par le biais des outils dont dispose ce canton. Ce canton est propriétaire d'une entreprise de distribution de courant électrique et en augmentant la rétribution, elle peut très bien ensuite revendre ce courant trois maisons plus loin à celui qui en a besoin. En augmentant ce tarif de réinjection, elle incite la couverture complète des toits en zone agricole par exemple, des toits industriels ou des toits de grands bâtiments. C'est essentiel que le Conseil d'Etat utilise, puisqu'il représente les citoyens fribourgeois au sein du conseil d'administration de Groupe E, cette marge de manœuvre.

J'ajouterai aussi que le Conseil d'Etat, lorsqu'il procède à des installations solaires sur ces propres bâtiments comme il l'a fait sur le collège Ste-Croix, est de manière incompréhensible resté sur cette logique individuelle, c'est-à-dire qu'il a fait un

appel d'offres qui demandait de maximiser l'autoconsommation, ce qui est un non-sens puisqu'il est propriétaire du bâtiment et utilisateur du bâtiment du collège, mais en plus de l'entreprise qui va récupérer à bas prix le courant en surplus et qui va pouvoir le revendre à un prix élevé. Du point de vue du canton qui est à la fois consommateur, distributeur et vendeur de courant, c'est un non-sens que sur ses propres toits il demande d'optimiser l'autoconsommation. Cela doit être la dernière fois qu'on a un exemple où le canton, sur ses bâtiments, maximise l'autoconsommation et ne couvre pas la totalité du toit alors qu'il est utilisateur et revendeur de ce courant.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Le groupe du Centre a pris connaissance avec intérêt de ce rapport répondant aux questions du postulat. La plupart des propositions se trouvaient déjà dans le plan sectoriel d'énergie 2017, la réponse du Conseil d'Etat les complète et intègre également les références aux compétences fédérales.

Comment faire progresser rapidement les énergies renouvelables? Concernant le photovoltaïque, nous attendons volontiers les adaptations du plan sectoriel d'énergie mentionnées. Cela étant, des pistes un peu plus concrètes ou audacieuses auraient pu être proposées pour répondre aux points bloquants. Comment répondre au manque de main-d'œuvre qualifiée? On en a parlé tout à l'heure. Comment redonner de l'intérêt pour produire plus que son autoconsommation? Comment valoriser les grandes surfaces telles que les toits de fermes? Comment aménager les réseaux électriques pour le permettre? Pour le bois-énergie, il y aurait aussi eu de la place pour compléter les pistes du plan sectoriel, par exemple utiliser le potentiel de la chaleur-force pour générer de l'électricité en hiver là où le risque de blackout est le plus élevé.

La question de la provenance du bois n'est également pas soulevée. Aujourd'hui déjà, du bois valaisan ou étranger vient concurrencer la production locale. Finalement, le rapport aurait pu mentionner les difficultés actuelles d'approvisionnement en pellets et les solutions pour en augmenter la production. Ces difficultés sont un grand frein pour ceux qui souhaiteraient transformer leur chaudière avec cette technologie.

Concernant le modèle d'affaire pour renforcer les énergies renouvelables, le canton a effectivement lancé un certain nombre de mesures. Nous nous réjouissons de pouvoir discuter le mandat sur la prolongation de l'augmentation du taux de subventionnement pour les rénovations énergétiques.

Pour l'hydraulique, qui constitue la principale ressource renouvelable de notre canton, il est temps de lancer les procédures pour exploiter la production supplémentaire encore à notre disposition. Il est également temps d'aller de l'avant pour créer de nouvelles capacités de pompage-turbinage.

Un catalogue exhaustif d'autres propositions énergétiques a été donné. Nous en appelons formellement à la responsabilité devant les défis qui nous attendent, la clairvoyance sur les mesures qui font sens et au courage d'accepter toutes et tous des compromis. Restons factuel sur des mesures efficaces, sans brasser d'air inutilement! L'approvisionnement énergétique sera peut-être problématique l'hiver prochain déjà.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Je tiens d'abord à vous remercier pour vos interventions, vos réflexions, vos propositions, vos suggestions.

Je tiens à rappeler que lorsque le peuple suisse a accepté cette stratégie énergétique 2050 en 2017, Fribourg était déjà fortement actif dans ce domaine. Il était déjà en cohérence avec la stratégie énergétique fédérale à venir. C'est finalement aussi en 2017 qu'a été publié ce fameux rapport ou plan sectoriel de l'énergie du canton. Ce document fait un peu la synthèse de nombreuses études menées durant des années dans le canton sur les infrastructures énergétiques existantes mais aussi sur le potentiel de valorisation par ressource, et finalement les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs de politique énergétique. Ce plan sectoriel a d'ailleurs servi de base au thème énergie du Plan directeur cantonal validé par le Conseil fédéral.

Und hier finden Sie natürlich auch ein Kapitel, und ich verweise auf die entsprechende Internetseite (<https://planification-energie-fr.ch/>), dort finden Sie ein Kapitel zu Holz und Biomasse, um eine Antwort auf die Frage von Grossrat Schneuwly zu geben.

C'est en 2022 que la stratégie énergétique du canton se poursuit. Elle a permis durant toutes ces années à Fribourg d'avoir, il faut quand même le dire, une longueur d'avance dans passablement de domaines en lien avec l'énergie. Par exemple, s'agissant du domaine du bâtiment ou de la production d'énergie par des énergies renouvelables, ceci a aussi été profitable pour nos entreprises cantonales dans le cadre de leurs activités hors du canton. Que ce soit par la stratégie énergétique ou celle de la Confédération, il ressort des principes fondamentaux à prendre en considération. Je veux juste en mentionner deux.

Das sind zwei wichtige Grundsätze. Die günstigste und sauberste Energie ist natürlich diejenige, die wir nicht verbrauchen. Das ist ein wichtiger Grundsatz.

Das anerkannte Ziel, die nicht erneuerbaren Energien durch einheimische erneuerbare Energien zu ersetzen, kann nur erreicht werden, wenn die auf dem Kantonsgebiet vorhandenen Ressourcen genutzt werden. Das gilt natürlich sowohl für die Wärme als auch für die Stromerzeugung.

Vous connaissez tous le principe de Lavoisier qui disait que l'énergie ne peut ni se créer ni se détruire, mais uniquement se transformer d'une forme à une autre.

Les études menées à ce jour, les mesures mises en œuvre et les résultats obtenus, démontrent clairement que le canton de Fribourg va dans la bonne direction. Mais en matière de valorisation des énergies renouvelables, des efforts doivent encore être réalisés. Cela ressort aussi du rapport sur la stratégie énergétique pour la période 2015-2020 que le Conseil d'Etat a publié au début de cette année.

En matière de production de chaleur par des énergies renouvelables, l'évolution constatée ces dernières années est particulièrement favorable, principalement en raison des modifications législatives apportées en 2019, par exemple avec l'obligation d'une part renouvelable lors de l'assainissement d'un système de chauffage utilisant une énergie fossile et du Programme bâtiment. Ce programme a connu un succès phénoménal dans le cadre des mesures du plan de relance à l'économie décidé en 2020. Plus de 2400 promesses ont été réalisées pour un montant total engagé de près de 50 millions de francs. Le constat est probant. En 2020 et en 2021, 97 % des assainissements des systèmes de chauffage dans le canton s'est fait par des énergies renouvelables. La tendance se poursuit pour les années à venir, ce qui est très encourageant.

Bei den meisten Heizungssanierungen wurde auf eine Wärmepumpe oder auf Fernwärme umgestellt, wobei das Fernwärmenetz durch Holzheizzentralen und Anlagen zur Wärmerückgewinnung gespiesen wird.

Bei der Stromerzeugung, wir haben bereits davon gehört, verzeichnet die Photovoltaik einen sehr starken Zuwachs in unserem Kanton - Freiburg gehört zu den Kantonen, in denen der Anteil der Photovoltaik am stärksten zunimmt. Ausserdem, da gehe ich mit Grossrat Zürcher einig, müssen wir noch weiter gehen. Wir führen dazu zum Beispiel beim Amt für Energie eine Studie durch, die Wege aufzeigen soll, um diese Entwicklung noch zu verstärken, zum Beispiel mit dem Einbau von Photovoltaikanlagen an Gebäudefassaden und vielen anderen Projekten.

Ceci ne doit pas cacher le fait que le solaire ne pourra pas subvenir à l'entier de nos besoins en électricité. Au rythme actuel, il faudra des décennies pour couvrir nos besoins en été lorsque les installations donnent le maximum de leurs capacités et qu'il y aura toujours un manque de production durant la période hivernale.

Le projet de turbinage entre les lacs de Schiffenen et de Morat pourrait atténuer ce manque s'il peut encore se réaliser. J'étais aussi déçu qu'il ne figure pas sur la liste des projets prioritaires de la Confédération. Néanmoins, il reviendra en premier lieu, par rapport à la question de l'approvisionnement, à la Confédération de régler cette question en tenant compte aussi des capacités d'importation du pays et des risques liés à la sécurité d'approvisionnement en général. Les discussions sont en cours. On y participe aussi très activement, notamment dans le cadre de la Conférence des directeurs de l'énergie.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose donc de prendre acte du présent rapport.

Und ich freue mich natürlich, weiterhin diese zentrale Problematik der Energie mit Ihnen zu diskutieren.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election judiciaire 2022-GC-40

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 1

Rapport/message: 01.03.2022 (BGC mars 2022, p. 1032)

Préavis de la commission: 09.03.2022 (BGC mars 2022, p. 1060)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 99; blancs: 5; nuls: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Soraya Bosson*, à Riaz, par 93 voix.

Election judiciaire 2022-GC-41

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 2

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)
Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 102; blancs: 4; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Barbara Clément Reichenbach, à Vuadens*, par 98 voix.

Election judiciaire 2022-GC-42

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 3

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)
Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 98; blancs: 4; nuls: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Ludmilla Combriat, à Bulle*, par 93 voix.

Election judiciaire 2022-GC-43

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 4

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)
Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 102; blancs: 11; nuls: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Jean-Marie Oberson, à Broc*, par 90 voix.

Election judiciaire 2022-GC-44

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 5

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)
Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 102; blancs: 4; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Rachel Sauge, à Sâles*, par 98 voix.

Election judiciaire 2022-GC-45
Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - Poste 6

Rapport/message: **01.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1032*)
Préavis de la commission: **09.03.2022** (*BGC mars 2022, p. 1060*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 106; rentrés: 98; blancs: 3; nuls: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Corinne Uginet, à Marsens*, par 94 voix.

> La séance est levée à 11 h 25.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*